

COMPTES ANNUELS EN EUROS

Dénomination: **MDx Health**

Forme juridique: Société anonyme

Adresse: rue d'Abhooz

N°: 31

Boîte:

Code postal: 4040

Commune: Herstal

Pays: Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de Commerce de Liège, division Liège

Adresse Internet:

Numéro d'entreprise

BE 0479.292.440

Date du dépôt de l'acte constitutif ou du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

09-10-2015

Comptes annuels approuvés par l'assemblée générale du

27-05-2016

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

01-01-2015

au

31-12-2015

Exercice précédent du

01-01-2014

au

31-12-2014

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Documents joints aux présents comptes annuels:

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:

C 1.2, C 5.1, C 5.2.3, C 5.2.4, C 5.3.1, C 5.3.4, C 5.3.5, C 5.3.6, C 5.4.2, C 5.5.2, C 5.8, C 5.13, C 5.16, C 9

LISTE COMPLETE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise des ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRES

GROEN Jan

Chief Executif Officer
Eikbosserweg 276
1213 SE Hilversum
PAYS-BAS

Début de mandat: 31-05-2013

Fin de mandat: 26-05-2017

Administrateur délégué

MYSLINSKY Mark

Chestnut Glen Court 2
NJ 07945 Mendham
ETATS-UNIS

Début de mandat: 28-05-2010

Fin de mandat: 29-05-2015

Administrateur

DEVENYNS Ruth

Kardinaal Sterckxlaan 47

1860 Meise
BELGIQUE

Début de mandat: 25-05-2012

Fin de mandat: 27-05-2016

Administrateur

GENGEST BVBA

BE 0474.926.054
Appelzakstraat 5/AB3
8300 Knokke-Heist
BELGIQUE

Début de mandat: 25-05-2012

Fin de mandat: 26-05-2017

Administrateur

Représenté directement ou indirectement
par:

MARIËN Rudy

GREENLANDS CONSULTING LLC

West 13th Street, Wilmington 108
19801 Delaware
ETATS-UNIS

Début de mandat: 31-05-2013

Fin de mandat: 26-05-2017

Administrateur

Représenté directement ou indirectement
par:

ERICKSON Edward

VALIANCE ADVISORS LLP

1st Floor, Tudor House, Le Bordage, St Peter Port .
GY1 1DB Guernsey
ROYAUME-UNI

Début de mandat: 30-05-2014

Fin de mandat: 25-05-2018

Administrateur

Représenté directement ou indirectement
par:

PENSAERT Jan

VALETUSAN LTD

Rathfarnham Road, Terenue 8
Dublin 6W
IRLANDE

Début de mandat: 01-07-2014

Fin de mandat: 25-05-2018

Administrateur

Représenté directement ou indirectement
par:

PAUWELS Rudi

LAURELWEY CONSULTING LLC

Augusta Drive 1875
PA 18034 Center Valley
ETATS-UNIS

Début de mandat: 29-05-2015

Fin de mandat: 25-05-2018

Administrateur

Représenté directement ou indirectement
par:

MYSLINSKI Mark

BDO REVISEURS D'ENTREPRISES Soc. Civ. SCRL (B-00023)

BE 0431.088.289
Elsinore Building-Corporate Village, Da Vincilaan 9/E6
1935 Zaventem
BELGIQUE

Début de mandat: 29-05-2015

Fin de mandat: 25-05-2018

Commissaire

Représenté directement ou indirectement
par:

CLAES Gert (A01775)

Reviser d'entreprises
Elsinore Building-Corporate Village, Da vincilaan 9/E6
1935 Zaventem

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
ACTIFS IMMOBILISÉS		20/28	8.201.756	3.482.858
Frais d'établissement	5.1	20		
Immobilisations incorporelles	5.2	21	773	6.221
Immobilisations corporelles	5.3	22/27	22.127	47.778
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23	22.127	47.778
Mobilier et matériel roulant		24		
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	5.4/5.5.1	28	8.178.856	3.428.859
Entreprises liées	5.14	280/1	8.171.648	3.421.651
Participations		280	8.171.648	3.421.651
Créances		281		
Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	5.14	282/3		
Participations		282		
Créances		283		
Autres immobilisations financières		284/8	7.208	7.208
Actions et parts		284		
Créances et cautionnements en numéraire		285/8	7.208	7.208
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	84.883.042	50.302.209
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Approvisionnements		30/31		
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34		
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	56.390.983	34.901.920
Créances commerciales		40	56.227.459	34.396.005
Autres créances		41	163.524	505.915
Placements de trésorerie	5.5.1/5.6	50/53		1.029
Actions propres		50		
Autres placements		51/53		1.029
Valeurs disponibles		54/58	28.458.929	15.318.243
Comptes de régularisation	5.6	490/1	33.130	81.017
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	93.084.798	53.785.067

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES		10/15	<u>79.306.484</u>	<u>47.627.993</u>
Capital	5.7	10	36.018.551	30.053.885
Capital souscrit		100	36.018.551	30.053.885
Capital non appelé		101		
Primes d'émission		11	66.502.756	39.830.653
Plus-values de réévaluation		12		
Réserves		13		
Réserve légale		130		
Réserves indisponibles		131		
Pour actions propres		1310		
Autres		1311		
Réserves immunisées		132		
Réserves disponibles		133		
Bénéfice (Perte) reporté(e)		14	-23.214.823	-22.256.545
			(+)/(-)	
Subsides en capital		15		
Avance aux associés sur répartition de l'actif net		19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16		
Provisions pour risques et charges		160/5		
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Autres risques et charges	5.8	163/5		
Impôts différés		168		
DETTES		17/49	<u>13.778.314</u>	<u>6.157.074</u>
Dettes à plus d'un an	5.9	17	274.744	
Dettes financières		170/4	274.744	
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement et assimilées		172		
Etablissements de crédit		173	274.744	
Autres emprunts		174		
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes reçus sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus		42/48	3.169.347	1.754.514
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	5.9	42	345.308	
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	2.532.835	1.442.566
Fournisseurs		440/4	2.532.835	1.442.566
Effets à payer		441		
Acomptes reçus sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales	5.9	45	291.204	311.948
Impôts		450/3		2.805
Rémunérations et charges sociales		454/9	291.204	309.143
Autres dettes		47/48		
Comptes de régularisation	5.9	492/3	10.334.223	4.402.560
TOTAL DU PASSIF		10/49	<u>93.084.798</u>	<u>53.785.067</u>

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/74	5.201.350	3.231.599
Chiffre d'affaires	5.10	70	4.655.907	2.957.674
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction) (+)/(-)		71		
Production immobilisée		72		
Autres produits d'exploitation	5.10	74	545.443	273.925
Coût des ventes et des prestations		60/64	7.116.355	4.964.010
Approvisionnements et marchandises		60	154.408	351.958
Achats		600/8	154.408	351.958
Stocks: réduction (augmentation) (+)/(-)		609		
Services et biens divers		61	5.803.021	3.099.212
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	5.10	62	1.091.062	1.349.548
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	67.696	126.431
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		631/4		36.295
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)	5.10	635/7		
Autres charges d'exploitation	5.10	640/8	168	566
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)		9901	-1.915.005	-1.732.411
Produits financiers		75	1.127.887	651.985
Produits des immobilisations financières		750	1.008.807	648.761
Produits des actifs circulants		751		
Autres produits financiers	5.11	752/9	119.080	3.224
Charges financières	5.11	65	171.138	9.409
Charges des dettes		650		
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		651		
Autres charges financières		652/9	171.138	9.409
Bénéfice (Perte) courant(e) avant impôts (+)/(-)		9902	-958.256	-1.089.835
Produits exceptionnels		76		
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles		760		
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières		761		
Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels		762		
Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés		763		
Autres produits exceptionnels	5.11	764/9		
Charges exceptionnelles		66		
Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		660		
Réductions de valeur sur immobilisations financières		661		
Provisions pour risques et charges exceptionnels: dotations (utilisations) (+)/(-)		662		
Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés		663		
Autres charges exceptionnelles	5.11	664/8		
Charges exceptionnelles portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		669		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)		9903	-958.256	-1.089.835
Prélèvements sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat (+)/(-)	5.12	67/77	22	
Impôts		670/3	22	

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-)	9906	-23.214.823	-22.256.545
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	-958.278	-1.089.835
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P	-22.256.545	-21.166.710
Prélèvements sur les capitaux propres		791/2		
sur le capital et les primes d'émission		791		
sur les réserves		792		
Affectations aux capitaux propres		691/2		
au capital et aux primes d'émission		691		
à la réserve légale		6920		
aux autres réserves		6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-)	14	-23.214.823	-22.256.545
Intervention d'associés dans la perte		794		
Bénéfice à distribuer		694/6		
Rémunération du capital		694		
Administrateurs ou gérants		695		
Autres allocataires		696		

ANNEXE
ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
FRAIS DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8051P	XXXXXXXXXX	7.277.476
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8021	33.032	
Cessions et désaffectations	8031		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8041		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8051	7.310.508	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8121P	XXXXXXXXXX	7.277.476
Mutations de l'exercice			
Actés	8071	33.032	
Repris	8081		
Acquis de tiers	8091		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8101		
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8111		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8121	7.310.508	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	210	<u>0</u>	

CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE, MARQUES ET DROITS SIMILAIRES

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8052P	XXXXXXXXXX	2.666.007
8022		
8032		
8042		
8052	2.666.007	
8122P	XXXXXXXXXX	2.659.786
8072	5.448	
8082		
8092		
8102		
8112		
8122	2.665.234	
211	<u>773</u>	

ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192P	XXXXXXXXXX	1.534.562
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8162	3.565	
Cessions et désaffectations	8172		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8182		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192	1.538.127	
Plus-values au terme de l'exercice	8252P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8212		
Acquises de tiers	8222		
Annulées	8232		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8242		
Plus-values au terme de l'exercice	8252		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322P	XXXXXXXXXX	1.486.784
Mutations de l'exercice			
Actés	8272	29.216	
Repris	8282		
Acquis de tiers	8292		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8302		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8312		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322	1.516.000	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	23	<u>22.127</u>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193P	XXXXXXXXXX	21.230
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8163		
Cessions et désaffectations	8173		
Transferts d'une rubrique à une autre	8183		
	(+)/(-)		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193	21.230	
Plus-values au terme de l'exercice	8253P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8213		
Acquises de tiers	8223		
Annulées	8233		
Transférées d'une rubrique à une autre	8243		
	(+)/(-)		
Plus-values au terme de l'exercice	8253		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323P	XXXXXXXXXX	21.230
Mutations de l'exercice			
Actés	8273		
Repris	8283		
Acquis de tiers	8293		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8303		
Transférés d'une rubrique à une autre	8313		
	(+)/(-)		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323	21.230	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	24		

ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES LIÉES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391P	XXXXXXXXXX	3.421.651
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8361	4.749.997	
Cessions et retraits	8371		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8381		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391	8.171.648	
Plus-values au terme de l'exercice	8451P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8411		
Acquises de tiers	8421		
Annulées	8431		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8441		
Plus-values au terme de l'exercice	8451		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8521P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8471		
Reprises	8481		
Acquises de tiers	8491		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8501		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8511		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8521		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice	(+)/(-) 8541		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	280	8.171.648	
ENTREPRISES LIÉES - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	281P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Additions	8581		
Remboursements	8591		
Réductions de valeur actées	8601		
Réductions de valeur reprises	8611		
Différences de change	(+)/(-) 8621		
Autres	(+)/(-) 8631		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	281		
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8651		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES ENTREPRISES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8363		
Cessions et retraits	8373		
Transferts d'une rubrique à une autre	8383		
	(+)/(-)		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393		
Plus-values au terme de l'exercice	8453P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8413		
Acquises de tiers	8423		
Annulées	8433		
Transférées d'une rubrique à une autre	8443		
	(+)/(-)		
Plus-values au terme de l'exercice	8453		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8473		
Reprises	8483		
Acquises de tiers	8493		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8503		
Transférées d'une rubrique à une autre	8513		
	(+)/(-)		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice	(+)/(-)	8543	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	284		
AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	285/8P	XXXXXXXXXX	<u>7.208</u>
Mutations de l'exercice			
Additions	8583		
Remboursements	8593		
Réductions de valeur actées	8603		
Réductions de valeur reprises	8613		
Différences de change	8623		
Autres	8633		
	(+)/(-)		
	(+)/(-)		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	285/8	<u>7.208</u>	
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8653		

N°	BE 0479.292.440	C 5.5.1
----	-----------------	---------

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles l'entreprise détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles l'entreprise détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital souscrit.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
	Nombre	%	%			(+) ou (-) (en unités)	
MDxHEALTH INC 15279 Alton Parkway Suite 100 CA 92618 Irvine ETATS-UNIS Actions ordinaires	1.000	100	0	31-12-2015	USD	-51.431.661	-14.399.530
MDx HEALTH BV Geert Grooteplein-Zuid 34 6525 GA NIJMEGEN PAYS-BAS Actions ordinaires	188.556	100		31-12-2015	EUR	-757.506	-723.643

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE - AUTRES PLACEMENTS

Actions et parts

Valeur comptable augmentée du montant non appelé
Montant non appelé

Titres à revenu fixe

Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit

Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit

Avec une durée résiduelle ou de préavis
d'un mois au plus
de plus d'un mois à un an au plus
de plus d'un an

Autres placements de trésorerie non repris ci-avant

Codes	Exercice	Exercice précédent
51		
8681		
8682		
52		
8684		
53		1.029
8686		1.029
8687		
8688		
8689		

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important

Charges à reporter

Exercice
33.130

ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT
ETAT DU CAPITAL
Capital social

Capital souscrit au terme de l'exercice
Capital souscrit au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
100P	XXXXXXXXXX	30.053.885
100	36.018.551	

Modifications au cours de l'exercice
Augmentation du capital du 30 avril 2015
Augmentation du capital du 26 juin 2015
Augmentation du capital du 18 septembre 2015
Augmentation du capital du 27 novembre 2015
Représentation du capital
Catégories d'actions

Codes	Montants	Nombre d'actions
	137.353	172.187
	6.150.000	6.150
	867.065	1.086.956
	54.393	68.187
8702	XXXXXXXXXX	595.561
8703	XXXXXXXXXX	44.555.072

Actions nominatives
Actions au porteur et/ou dématérialisées

Capital non libéré

Capital non appelé
Capital appelé, non versé
Actionnaires redevables de libération

Codes	Montant non appelé	Montant appelé non versé
101		XXXXXXXXXX
8712	XXXXXXXXXX	

Actions propres

Détenues par la société elle-même
Montant du capital détenu
Nombre d'actions correspondantes
Détenues par ses filiales
Montant du capital détenu
Nombre d'actions correspondantes

Engagement d'émission d'actions

Suite à l'exercice de droits de conversion
Montant des emprunts convertibles en cours
Montant du capital à souscrire
Nombre maximum correspondant d'actions à émettre
Suite à l'exercice de droits de souscription
Nombre de droits de souscription en circulation
Montant du capital à souscrire
Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Capital autorisé non souscrit

Codes	Exercice
8721	
8722	
8731	
8732	
8740	
8741	
8742	
8745	1.378.475
8746	1.202.634
8747	1.507.627
8751	6.494.958

Parts non représentatives du capital

Répartition
Nombre de parts
Nombre de voix qui y sont attachées
Ventilation par actionnaire
Nombre de parts détenues par la société elle-même
Nombre de parts détenues par les filiales

Codes	Exercice
8761	
8762	
8771	
8781	

STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ENTREPRISE À LA DATE DE CLÔTURE DE SES COMPTES, TELLE QU'ELLE RÉSULTE DES DÉCLARATIONS REÇUES PAR L'ENTREPRISE

ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF
VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année

	Codes	Exercice
Dettes financières	8801	345.308
Emprunts subordonnés	8811	
Emprunts obligataires non subordonnés	8821	
Dettes de location-financement et assimilées	8831	
Etablissements de crédit	8841	345.308
Autres emprunts	8851	
Dettes commerciales	8861	
Fournisseurs	8871	
Effets à payer	8881	
Acomptes reçus sur commandes	8891	
Autres dettes	8901	

Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année

	42	345.308
--	----	----------------

Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Dettes financières	8802	274.744
Emprunts subordonnés	8812	
Emprunts obligataires non subordonnés	8822	
Dettes de location-financement et assimilées	8832	
Etablissements de crédit	8842	274.744
Autres emprunts	8852	
Dettes commerciales	8862	
Fournisseurs	8872	
Effets à payer	8882	
Acomptes reçus sur commandes	8892	
Autres dettes	8902	

Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

	8912	274.744
--	------	----------------

Dettes ayant plus de 5 ans à courir

Dettes financières	8803	
Emprunts subordonnés	8813	
Emprunts obligataires non subordonnés	8823	
Dettes de location-financement et assimilées	8833	
Etablissements de crédit	8843	
Autres emprunts	8853	
Dettes commerciales	8863	
Fournisseurs	8873	
Effets à payer	8883	
Acomptes reçus sur commandes	8893	
Autres dettes	8903	

Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir

	8913	
--	------	--

DETTES GARANTIES
Dettes garanties par les pouvoirs publics belges

Dettes financières	8921	
Emprunts subordonnés	8931	
Emprunts obligataires non subordonnés	8941	
Dettes de location-financement et assimilées	8951	
Etablissements de crédit	8961	
Autres emprunts	8971	
Dettes commerciales	8981	
Fournisseurs	8991	
Effets à payer	9001	
Acomptes reçus sur commandes	9011	
Dettes salariales et sociales	9021	
Autres dettes	9051	

Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges

	9061	
--	------	--

Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise

Dettes financières	8922	
Emprunts subordonnés	8932	

Emprunts obligataires non subordonnés
 Dettes de location-financement et assimilées
 Etablissements de crédit
 Autres emprunts
 Dettes commerciales
 Fournisseurs
 Effets à payer
 Acomptes reçus sur commandes
 Dettes fiscales, salariales et sociales
 Impôts
 Rémunérations et charges sociales
 Autres dettes
Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise

Codes	Exercice
8942	
8952	
8962	
8972	
8982	
8992	
9002	
9012	
9022	
9032	
9042	
9052	
9062	

DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES

Impôts

Dettes fiscales échues
 Dettes fiscales non échues
 Dettes fiscales estimées

Rémunérations et charges sociales

Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale
 Autres dettes salariales et sociales

Codes	Exercice
9072	
9073	
450	
9076	
9077	291.204

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important

Produits à reporter
 Ecart de conversion non réalisé

Exercice
69.304
10.264.919

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Chiffre d'affaires net			
Ventilation par catégorie d'activité			
Revenus		4.655.907	2.957.674
Ventilation par marché géographique			
Autres produits d'exploitation			
Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics	740	89.096	144.646
CHARGES D'EXPLOITATION			
Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel			
Nombre total à la date de clôture	9086	7	8
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087	6,6	8,6
Nombre d'heures effectivement prestées	9088	11.090	13.697
Frais de personnel			
Rémunérations et avantages sociaux directs	620	922.247	1.121.133
Cotisations patronales d'assurances sociales	621	118.143	177.045
Primes patronales pour assurances extralégales	622	31.600	35.358
Autres frais de personnel	623	19.072	16.012
Pensions de retraite et de survie	624		
Provisions pour pensions et obligations similaires			
Dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-) 635		
Réductions de valeur			
Sur stocks et commandes en cours			
Actées	9110		
Reprises	9111		
Sur créances commerciales			
Actées	9112		36.295
Reprises	9113		
Provisions pour risques et charges			
Constitutions	9115		
Utilisations et reprises	9116		
Autres charges d'exploitation			
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	640	168	566
Autres	641/8		
Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise			
Nombre total à la date de clôture	9096		0
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	9097		0
Nombre d'heures effectivement prestées	9098		0
Frais pour l'entreprise	617		0

RÉSULTATS FINANCIERS ET EXCEPTIONNELS**RÉSULTATS FINANCIERS****Autres produits financiers**

Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats

Subsides en capital

Subsides en intérêts

Ventilation des autres produits financiers

Différence de change

Différence de paiement

Escomptes obtenus

Codes	Exercice	Exercice précédent
9125		
9126		
	118.996	2.886
	5	2
	78	336
Amortissement des frais d'émission d'emprunts et des primes de remboursement		
6501		
Intérêts intercalaires portés à l'actif		
6503		
Réductions de valeur sur actifs circulants		
Actées		
6510		
Reprises		
6511		
Autres charges financières		
Montant de l'escompte à charge de l'entreprise sur la négociation de créances		
653		
Provisions à caractère financier		
Dotations		
6560		
Utilisations et reprises		
6561		
Ventilation des autres charges financières		
Différences de change	146.314	0
Frais bancaires	22.220	9.317
Différences de paiement	6	91

RÉSULTATS EXCEPTIONNELS**Ventilation des autres produits exceptionnels****Ventilation des autres charges exceptionnelles**

Exercice

IMPÔTS ET TAXES**IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT****Impôts sur le résultat de l'exercice**

Impôts et précomptes dus ou versés
Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif
Suppléments d'impôts estimés

Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs

Suppléments d'impôts dus ou versés
Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés

Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé

Codes	Exercice
9134	22
9135	22
9136	
9137	
9138	
9139	
9140	

Incidence des résultats exceptionnels sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice**Sources de latences fiscales**

Latences actives
Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs
Autres latences actives
Solde de la déduction pour investissements à reporter sur les autres périodes imposables
Solde de la déduction pour capital à risque à reporter sur les exercices d'imposition ultérieurs
Solde du crédit d'impôt pour recherche et développement imputable en principe

Latences passives
Ventilation des latences passives

Codes	Exercice
9141	83.129.250
9142	80.015.032
	376.459
	2.376.976
	360.783
9144	

TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS**Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte**

A l'entreprise (déductibles)
Par l'entreprise

Montants retenus à charge de tiers, au titre de

Précompte professionnel
Précompte mobilier

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145	688.123	402.452
9146	243.498	285.919
9147	307.366	365.564
9148		

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES ET LES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES LIÉES			
Immobilisations financières	280/1	8.171.648	3.421.651
Participations	280	8.171.648	3.421.651
Créances subordonnées	9271		
Autres créances	9281		
Créances sur les entreprises liées	9291	55.030.699	33.597.570
A plus d'un an	9301		
A un an au plus	9311	55.030.699	33.597.570
Placements de trésorerie	9321		
Actions	9331		
Créances	9341		
Dettes	9351		
A plus d'un an	9361		
A un an au plus	9371		
Garanties personnelles et réelles			
Constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées	9381		
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de l'entreprise	9391		
Autres engagements financiers significatifs	9401		
Résultats financiers			
Produits des immobilisations financières	9421		
Produits des actifs circulants	9431		
Autres produits financiers	9441		
Charges des dettes	9461		
Autres charges financières	9471		
Cessions d'actifs immobilisés			
Plus-values réalisées	9481		
Moins-values réalisées	9491		
ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION			
Immobilisations financières	282/3		
Participations	282		
Créances subordonnées	9272		
Autres créances	9282		
Créances	9292		
A plus d'un an	9302		
A un an au plus	9312		
Dettes	9352		
A plus d'un an	9362		
A un an au plus	9372		

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ

Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société

Néant

Exercice

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC

LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ENTREPRISE SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES

Créances sur les personnes précitées

Conditions principales des créances

Garanties constituées en leur faveur

Conditions principales des garanties constituées

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

Conditions principales des autres engagements

Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable

Aux administrateurs et gérants

Aux anciens administrateurs et anciens gérants

Codes	Exercice
9500	
9501	
9502	
9503	92.246
9504	

LE(S) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

Emoluments du (des) commissaire(s)

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Codes	Exercice
9505	65.000
95061	39.000
95062	
95063	
95081	5.000
95082	4.000
95083	10.000

Mentions en application de l'article 133, paragraphe 6 du Code des sociétés

N°	BE 0479.292.440	C 5.17.1
----	-----------------	----------

DÉCLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Informations à compléter par les entreprises soumises aux dispositions du Code des sociétés relatives aux comptes consolidés

L'entreprise établit et publie des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion

RELATIONS FINANCIÈRES DU GROUPE DONT L'ENTREPRISE EST À LA TÊTE EN BELGIQUE AVEC LE (LES) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

Mentions en application de l'article 134, paragraphes 4 et 5 du Code des sociétés

Emoluments du (des) commissaire(s) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête

Codes	Exercice
9507	65.000
95071	39.000
95072	
95073	
9509	
95091	5.000
95092	4.000
95093	10.000

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de ce groupe par le(s) commissaire(s)

- Autres missions d'attestation
- Missions de conseils fiscaux
- Autres missions extérieures à la mission révisorale

Emoluments des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de ce groupe par des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés)

- Autres missions d'attestation
- Missions de conseils fiscaux
- Autres missions extérieures à la mission révisorale

Mentions en application de l'article 133, paragraphe 6 du Code des sociétés

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'entreprise:

33004

Etat des personnes occupées**Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel**

Au cours de l'exercice	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
Nombre moyen de travailleurs				
Temps plein	1001	5,1	5,1	
Temps partiel	1002	2		2
Total en équivalents temps plein (ETP)	1003	6,6	5,1	1,5
Nombre d'heures effectivement prestées				
Temps plein	1011	8.680	8.680	
Temps partiel	1012	2.410		2.410
Total	1013	11.090	8.680	2.410
Frais de personnel				
Temps plein	1021	853.920	853.920	
Temps partiel	1022	237.142		237.142
Total	1023	1.091.062	853.920	237.142
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033			

Au cours de l'exercice précédent	Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
Nombre moyen de travailleurs en ETP	1003	8,6	6,8	1,8
Nombre d'heures effectivement prestées	1013	13.697	11.233	2.464
Frais de personnel	1023	1.349.548	1.106.762	242.786
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033			

Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel (suite)**A la date de clôture de l'exercice****Nombre de travailleurs****Par type de contrat de travail**

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

Par sexe et niveau d'études

Hommes

de niveau primaire

de niveau secondaire

de niveau supérieur non universitaire

de niveau universitaire

Femmes

de niveau primaire

de niveau secondaire

de niveau supérieur non universitaire

de niveau universitaire

Par catégorie professionnelle

Personnel de direction

Employés

Ouvriers

Autres

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
105	5	2	6,5
110	5	2	6,5
111			
112			
113			
120	5		5
1200			
1201			
1202	2		2
1203	3		3
121		2	1,5
1210			
1211			
1212		2	1,5
1213			
130			
134	5	2	6,5
132			
133			

Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise**Au cours de l'exercice**

Nombre moyen de personnes occupées

Nombre d'heures effectivement prestées

Frais pour l'entreprise

Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de l'entreprise
150		
151		
152		

Tableau des mouvements du personnel au cours de l'exercice**Entrées**

Nombre de travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205			
210			
211			
212			
213			

Sorties

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

Par motif de fin de contrat

Pension

Chômage avec complément d'entreprise

Licenciement

Autre motif

Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prêter des services au profit de l'entreprise comme indépendants

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
305			
310			
311			
312			
313			
340			
341			
342			
343			
350			

Renseignements sur les formations pour les travailleurs au cours de l'exercice

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5801		5811	1
Nombre d'heures de formation suivies	5802		5812	28
Coût net pour l'entreprise	5803		5813	1.150
dont coût brut directement lié aux formations	58031		58131	1.392
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032		58132	
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033		58133	242
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5821		5831	
Nombre d'heures de formation suivies	5822		5832	
Coût net pour l'entreprise	5823		5833	
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5841	1	5851	
Nombre d'heures de formation suivies	5842	13	5852	
Coût net pour l'entreprise	5843	260	5853	

RÈGLES D'ÉVALUATION

Règles d'évaluation
 Les règles d'évaluation retenues sont conformes aux dispositions du Chapitre II de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des Sociétés.
 Frais d'établissement et charges induites par les augmentations de capital
 Ces éléments sont comptabilisés en tant qu'actifs et amortis à raison de 20 % par an. Au cours de l'exercice, les coûts liés aux augmentations de capital ont été comptabilisés en charges au compte de résultats.
 Immobilisations incorporelles
 Frais de recherche et développement
 Certaines charges de R&D externes sont incorporées dans la mesure où le projet est susceptible de générer un produit rentable. Ces éléments d'actif sont enregistrés au prix d'achat ou aux coûts réellement engagés, ou encore à leur valeur d'usage, si celle-ci est moindre.
 Ces éléments d'actif sont amortis selon la méthode linéaire sur une période de cinq ans. Dans l'hypothèse où les charges de R&D font exceptionnellement l'objet d'un amortissement sur plus de 5 ans, il convient d'en justifier le motif.
 Brevets, licences et droits similaires
 Ces éléments d'actif sont enregistrés au prix d'achat ou à leur valeur d'usage, si celle-ci est moindre. Ces éléments d'actif sont amortis selon la méthode linéaire sur une période de cinq ans.
 Immobilisations corporelles
 Ces éléments d'actif (détaillés ci-dessous ligne par ligne) sont incorporés à l'actif comme suit:
 • Au coût d'acquisition

Amortissements	Méthode L/D Autre Base NR/R	Taux d'amortissement		Coûts accessoires
		Principal	Min - Max	
Immobilisations incorporelles L NR	20 % - 20 %	20 % - 20 %	Min - Max	Min - Max
1. Immeubles industriels, administratifs ou commerciaux (a)	L NR	20 %	20 %	
2. Autres immeubles	L NR			
3. Équipements et installations (a)	L NR	20 % - 33,33 %	20 % - 33,33 %	
4. Véhicules (a)	L NR	20 % - 20 %	20 % - 20 %	
5. Mobilier et matériel de bureau(a)	L NR	10 % - 20 %	10 % - 20 %	

* L : Linéaire D : Dégressif
 (a) : y compris les actifs acquis sous contrat de location-financement
 ** NR : Non réévalué R : Réévalué

Lorsque la valeur comptable excède la valeur d'usage (ou, s'agissant d'éléments d'actifs qui ne sont plus utilisés, la valeur réalisée), la Société doit procéder à des amortissements supplémentaires ou exceptionnels.
 En accord avec les autorités fiscales compétentes, la Société applique un programme d'amortissement accéléré. En pareil cas, la valeur de l'amortissement accéléré excédentaire par rapport aux amortissements économiquement justifiables, déductible fiscalement, doit être précisé.
 • Montant de l'excédent pour l'exercice
 • Montant de l'excédent cumulé
 Les immobilisations corporelles dont la durée de vie n'est pas limitée dans le temps sont dépréciées en cas de dépréciation ou de perte durable de valeur.

Immobilisations financières
 Ces éléments d'actif sont enregistrés au coût d'achat, hors commissions diverses.
 La valeur des actions et des participations est réduite en cas d'amortissement ou de perte de valeur durable induite par la conjoncture, la rentabilité ou les perspectives de la Société dans laquelle les actions ou la participation sont détenues.
 Les dépréciations de créances comprises dans les immobilisations financières sont comptabilisées dès lors que leur paiement, partiel ou intégral, à l'échéance s'avère incertain ou est compromis.
 Créances (à plus d'un an - à un an au plus)
 Les créances représentées par des instruments à taux fixe sont enregistrées à leur prix d'acquisition hors commissions diverses.
 Les autres créances (commerciales et autres non représentées par des instruments à taux fixe) sont enregistrées à leur valeur nominale.
 Parallèlement à cette incorporation à l'actif, ces éléments sont comptabilisés dans les comptes de régularisation du passif, tandis que sont comptabilisés au pro rata temporis les résultats :
 • des intérêts contractuels inclus dans la valeur nominale des créances ;
 • du différentiel entre le coût d'acquisition et la valeur nominale des créances ;
 • des avances sur créances à plus d'un an qui ne sont soumises à aucun intérêt ou qui sont soumises à un taux d'intérêt anormalement faible.
 Ces avances sont calculées au taux du marché qui leur est applicable au moment où elles entrent dans le patrimoine de la Société.

Placements de trésorerie et disponibilités
 Les placements auprès d'institutions financières sont enregistrés à leur valeur nominale.
 Les valeurs mobilières sont enregistrées à leur coût d'acquisition, hors commissions diverses.
 Les réductions de valeur sont enregistrées dès lors que la valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure au coût d'acquisition.
 Provisions pour risques et charges
 Les provisions pour risques et charges sont évaluées individuellement, en tenant compte des risques et charges correspondants qu'elles sont censées couvrir.
 Les provisions pour risques et charges ne peuvent être maintenues que dans la mesure où elles excèdent, à la date de clôture de l'exercice, une appréciation réelle des amortissements, charges et risques pour lesquels elles ont été constituées.
 Dettes (à plus d'un an - à un an au plus)

Toutes les dettes sont enregistrées à leur valeur nominale à la date de clôture de l'exercice.
 Les règles d'évaluation applicables aux créances s'appliquent également aux dettes, à la différence toutefois que les intérêts implicites sont enregistrés au pro rata dans les comptes de régularisation à l'actif.
 À la date de clôture de l'exercice, il est tenu compte de toutes les charges à payer pour l'exercice concerné et les exercices précédents.
 Comptes de régularisation

Comptes de régularisation de l'actif
 Parmi ceux-ci figurent :
 - la quote-part proratisée des charges encourues pendant l'exercice, ou pendant un exercice précédent, mais afférentes à un ou plusieurs exercices ultérieurs ;
 - la quote-part proratisée des produits qui ne seront perçus qu'au cours d'un exercice ultérieur, mais qui portent sur un exercice antérieur.

Comptes de régularisation du passif
 Parmi ceux-ci figurent :
 - La quote-part proratisée des charges qui ne seront payées qu'au cours d'un exercice ultérieur, mais qui portent sur un exercice antérieur ;
 - la quote-part proratisée des produits perçus pendant l'exercice, ou pendant un exercice précédent, mais afférentes à un ou plusieurs exercices ultérieurs ;

Les redevances liées à des contrats commerciaux qui ne sont pas liées à un événement achevé ou unique sont réparties sur la durée résiduelle du contrat.
 Devises
 Les créances et les dettes en devises sont converties au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice.
 Les pertes de change sont comptabilisées au compte de résultat.
 Les bénéfices de change non réalisés sont comptabilisés en produits à recevoir au compte de régularisation du passif.

RAPPORT DE GESTION

Le rapport qui suit a été établi par le Conseil d'administration le 17 février 2016 afin d'être soumis à l'assemblée générale annuelle des actionnaires, qui se tiendra le 27 mai 2016.

Cher actionnaire de MDxHealth,

Le présent rapport du Conseil d'administration a été préparé conformément aux articles 96 et 119 du Code belge des sociétés, aux états financiers consolidés et aux états financiers statutaires pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2015. Conformément aux Code belge des sociétés et aux statuts de l'entreprise, nous faisons rapport sur la situation de votre société pour l'exercice fiscal clôturé le 31 décembre 2015, et ce, tant sur une base consolidée que sur une base non consolidée.

COMMENTAIRES SUR LES COMPTES ANNUELS

Discussion et analyse des états financiers consolidés de 2015, 2014 et 2013

Les états financiers consolidés ont été préparés selon les normes IFRS (International Financial Reporting Standards) telles qu'elles ont été conçues et publiées par l'IASB (International Accounting Standards Board) et adoptées par l'UE. Le 17 février 2016, le Conseil d'administration a approuvé ces états financiers et a autorisé leur publication. Le Dr Jan Groen, directeur général, déclare au nom et en lieu et place du Conseil d'administration, que, à la connaissances du Conseil d'administration, les états financiers consolidés de l'entreprise, préparés conformément aux normes IFRS, donnent une image fidèle des actifs et passifs de l'entreprise et de ses filiales, ainsi que de la situation financière et des résultats d'exploitation de ces dernières, et que le présent rapport de gestion présente une description honnête de l'évolution commerciale de l'entreprise, de ses résultats et de sa situation, et des risques principaux auxquels elle est confrontée.

REVENUS

Les revenus totaux de l'entreprise pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2015 ont augmenté de 51 % pour atteindre 17,6 millions \$, contre des revenus totaux de 11,7 millions \$ l'année précédente. Les revenus du test ConfirmMDx for Prostate Cancer représentent 86 % des revenus totaux du 4e trimestre, contre 70 % au même trimestre de l'année dernière. Les revenus totaux du 4e trimestre de l'année 2015 s'élèvent à 5,7 millions \$, contre 3,4 millions \$ pour la même période en 2014. L'augmentation des revenus du 4e trimestre 2015 par rapport à l'année précédente est due à l'augmentation des ventes du test ConfirmMDx et aux paiements d'étape et aux redevances provenant d'Exact Sciences. Pour l'année complète, le test ConfirmMDx for Prostate Cancer représente 86 % du chiffre d'affaires total de la société, contre seulement 80 % en 2014.

Les revenus totaux en 2015, 2014 et 2013 ont respectivement été de 17,6 millions \$, 11,7 million \$ et 7,6 millions \$. Les revenus commerciaux autres que les ventes directes du test ConfirmMDx for Prostate Cancer ont principalement été générés par des accords avec Merck Corporation, Veridex LLC (une entreprise Johnson & Johnson), Abbott, GSK Biologicals, Pfizer, Exact Sciences, Predictive Biosciences et Merck Serrono.

COÛTS DES VENTES ET PRESTATIONS

EN MILLIERS DE \$/ EXERCICES CLOTURES AU 31 DECEMBRE	2015	2014	2013
Frais de recherche et développement	3 257	2 376	4 567
Frais généraux, administratifs et de vente	22 353	18 321	13 219
Autres charges d'exploitation/(revenus)	-498	-137	46
Total des charges d'exploitation	25,117	20 560	17 832

Le coût total des charges d'exploitation a augmenté de 22 %, passant de 20,6 millions \$ en 2014 à 25,1 millions \$ en 2015, principalement à cause du développement continu du laboratoire CLIA en Californie, dans le but de faire face à des volumes de vente plus élevés.

En conséquence, les frais généraux, administratifs et de vente ont augmenté de 22 %, passant de 18,3 millions \$ en 2014 à 22,4 millions \$ en 2015, principalement en raison du développement continu des activités de R&D aux États-Unis et des fonctions liées au marketing, à la qualité et à l'administration visant à soutenir le développement des opérations commerciales aux États-Unis, alors que les frais de R&D ont augmenté de 37 %, passant de 2,4 millions \$ en 2014 à 3,3 millions \$ en 2015.

RESULTATS NETS

Le bénéfice avant intérêts, impôts, dépréciations et amortissement (EBITDA) et la perte nette se sont élevés à 14,4 millions \$ et à 14,4 millions \$ en 2015, contre 15,3 millions \$ et 15,3 millions \$ en 2014.

FLUX DE TRÉSORERIE

Le solde de trésorerie nette a augmenté de 12,8 millions \$ en 2015 en raison d'augmentations de capital qui ont généré un produit net de 34,8 millions \$ pour compenser la consommation de trésorerie totale de l'année s'élevant à 22 millions \$.

BILAN

La composition du bilan au 31 décembre 2015 demeurait similaire à celle des années précédentes, comme le montrent les ratios clés ci-dessous :

EXERCICE CLOTURE LES 31 DECEMBRE	2015	2014	2013
Trésorerie et équivalents de trésorerie en % du total de l'actif	55%	61%	84%
Fonds de roulement en % du total de l'actif	59%	68%	78%
Ratio de solvabilité (Fonds propres/total de l'actif)	77%	77%	84%
Levier financier (Dettes financières/Fonds propres)	2%	0%	0%

La trésorerie et les équivalents de trésorerie, d'un montant de 31,7 millions \$, représentent 55 % du total de l'actif au 31 décembre 2015. Les autres éléments d'actif majeurs sont représentés par les immobilisations incorporelles et corporelles (11,9 millions \$, soit 21 % du total de l'actif) et les créances pour la période 2015 (11,3 millions \$, soit 20 % du total de l'actif).

Le total des capitaux propres, soit 44,2 millions \$, représente 77 % du bilan total au 31 décembre 2015. Les autres éléments principaux du passif sont les dettes commerciales (6,6 millions \$, soit 11 % du total de l'actif).

FISCALITE

Les pertes de l'entreprise au cours des trois dernières années impliquent qu'aucun impôt sur les sociétés n'est dû pour ces années. Le 31 décembre 2015, l'entreprise présentait des pertes fiscales nettes reportées de 170 millions \$, impliquant un actif d'impôt différé potentiel de 58 millions \$. Devant l'incertitude concernant sa capacité à réaliser des bénéfices taxables dans un futur proche, l'entreprise n'a pas comptabilisé d'actif d'impôt différé dans son bilan.

Commentaires sur l'approbation des états financiers statutaires

Nous soumettons à votre approbation les états financiers statutaires de l'exercice clôturé le 31 décembre 2015. Le 17 février 2016, le Conseil d'administration a approuvé ces états financiers et a autorisé leur publication. Les états financiers statutaires ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus en Belgique (GAAP) et donnent une image fidèle des diverses activités poursuivies par l'entreprise durant l'exercice écoulé. Le Dr Jan Groen, directeur général, déclare au nom et en lieu et place du Conseil d'administration, que, à la connaissance du Conseil d'administration, les états financiers statutaires préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus en Belgique (GAAP), donnent une image fidèle des actifs et responsabilités de l'entreprise, ainsi que de la situation financière et des résultats des opérations de cette dernière.

Ce qui suit peut être noté sur la base des comptes annuels :

- Résultat de l'exercice

L'entreprise a clôturé ses comptes annuels pour l'exercice précédent avec une perte de 958 277,81 € (équivalant à 1 073 000 \$). Cette perte résulte principalement des coûts associés à la mise sur pied du laboratoire CLIA aux États-Unis et à la constitution d'une équipe pour assurer la vente directe de tests depuis le milieu de l'année 2012.

- Réserves légales et indisponibles

Le capital social de l'entreprise s'élève à 36 018 550,66 €. L'entreprise ne dispose pas de réserve légale. Une perte ayant été enregistrée à la clôture des comptes annuels, l'entreprise n'est pas tenue de réserver des montants additionnels.

- Affectation des résultats

Nous proposons de reporter la perte sur l'exercice suivant.

COMMENTAIRES SUR LES ELEMENTS SIGNIFICATIFS

Événements majeurs survenus depuis la fin de l'exercice

En 2016, jusqu'à la date du présent document, l'entreprise a procédé aux annonces suivantes, concernant le déroulement normal de ses activités :

- Les données publiées dans *The Journal of Urology* démontrent que AssureMDx for Bladder Cancer offre une forte valeur prédictive négative (99,2 %) soutenant le potentiel clinique de ce test urinaire épigénétique du cancer de la vessie, développé par l'entreprise pour aider les urologues dans le traitement des patients présentant de l'hématurie (c'est-à-dire du sang dans les urines)
- Au Symposium ASCO (American Society of Clinical Oncology) sur les cancers génito-urinaires qui s'est déroulé à San Francisco (Californie) aux États-Unis, MDxHealth a révélé des données démontrant que les gènes ConfirmMDx peuvent aider à la détection d'un cancer de la prostate cliniquement significatif, ainsi qu'à la détection des cancers antérieurs difficiles à déceler, démontrant en outre l'utilité clinique du produit pour les patients qui bénéficieraient d'une détection et d'un traitement précoces.
- En 2016, Frost & Sullivan a accordé à MDxHealth le prix « Global Prostate Cancer Diagnostics Technology Innovation ».
- MDxHealth fournit une mise à jour provisoire des résultats, indiquant les très bons résultats de vente de ConfirmMDx

Changement significatif de la situation financière ou commerciale de l'entreprise

La situation financière ou commerciale du Groupe n'a connu aucune évolution significative, depuis la fin du dernier exercice, ayant entraîné la publication de l'information financière vérifiée ou intermédiaire.

Tendances et événements récents

En 2016, l'entreprise a procédé aux annonces suivantes, concernant le déroulement normal de ses activités :

- En 2016, Frost & Sullivan a accordé à MDxHealth le prix « Global Prostate Cancer Diagnostics Technology Innovation ».
- MDxHealth fournit une mise à jour provisoire des résultats de 2015, indiquant les très bons résultats de vente de ConfirmMDx

Parmi les tendances qui sont raisonnablement susceptibles de nuire sérieusement à MDxHealth en 2016, nous considérons qu'il convient de noter les éléments suivants :

- Pour l'exercice fiscal 2016, nous nous attendons à une croissance continue du volume de nos tests, ainsi qu'à une croissance de notre chiffre d'affaires grâce à l'augmentation du nombre de représentants de vente, grâce à de nouveaux contrats de payeurs, grâce à l'introduction du test ConfirmMDx for Prostate Cancer et grâce au lancement du test SelectMDx for Prostate Cancer sur les marchés européen et américain. Grâce à l'augmentation de la quantité de produits et à l'expansion de la couverture grâce à des contrats conclus avec des payeurs, les recettes et le recouvrement des paiements devraient s'améliorer en 2016. Il est important de noter qu'accroître la couverture des payeurs devrait améliorer le délai moyen de recouvrement (days sales outstanding, DSO) des créances.
- Alors que nous continuons à renforcer la position de leader de MDxHealth sur le marché du diagnostic moléculaire dans le domaine de l'uro-oncologie, l'expansion de notre portefeuille de tests de « biopsie liquide », comme AssureMDx for Bladder Cancer, qui devrait être lancé dans le courant de l'année 2016, nous permet d'être présents sur un plus grand segment du marché de l'urologie.

- Les charges d'exploitation devraient augmenter, principalement à cause de l'expansion des ventes et des efforts de commercialisation aux États-Unis. Par conséquent, la perte nette et la consommation de trésorerie en 2016 devraient croître par rapport à 2015, alors que les dépenses R&D devraient rester à leur niveau actuel.

Augmentations de capital et émission d'instruments financiers

Le Conseil d'administration a exercé ses pouvoirs selon le capital autorisé prévu à l'article 6.1. le 23 juin 2015, à hauteur de quatre millions neuf cent cinq mille huit cent cinquante-cinq euros (4 905 855 €), par l'émission de six millions cent cinquante mille (6 150 000) actions, et le 18 septembre 2015, à hauteur de huit cent soixante-sept mille soixante-quatre euros et quatre-vingts cents (867 064,80 €), par l'émission de 1 086 956 actions. Par conséquent, le montant disponible pour une augmentation du capital social selon le capital autorisé est de six millions quatre cent nonante quatre mille neuf cent cinquante-sept euros et septante cents (6 494 957,70 €).

Activités de recherche et développement

En 2015, l'entreprise a mené des projets de développement de produits basés sur les découvertes de R&D effectuées au cours des années précédentes, aussi bien pour sa gamme de produits de diagnostics cliniques que pour ses essais cliniques. Un travail important a été réalisé dans le développement des solutions cliniques de l'entreprise pour les cancers de la prostate et de la vessie.

Obligations non reflétées dans les états financiers de l'année 2015

Toutes les obligations connues sont reflétées dans les états financiers annuels de 2015.

Succursales de l'entreprise

L'entreprise n'a aucune succursale.

Justification de la poursuite de l'utilisation des règles comptables selon l'hypothèse de continuité de l'exploitation

Malgré les pertes cumulées, le Conseil a décidé de poursuivre l'application des règles comptables selon l'hypothèse de continuité de l'exploitation. Cette décision est justifiée par (i) le succès rencontré par la technologie de l'entreprise dans plusieurs applications liées au cancer et diverses publications scientifiques, (ii) l'intérêt continu suscité par la technologie de l'entreprise, (iii) le maintien de la croissance du secteur dans le domaine des diagnostics moléculaires et des thérapies personnalisées et (iv) la disponibilité de liquidités suffisantes pour soutenir la poursuite du développement des produits de l'entreprise au cours des 12 prochains mois conformément aux plans actuels de l'entreprise.

Au vu de la situation actuelle, le Conseil d'administration estime que la trésorerie disponible est suffisante pour soutenir les projets actuels de l'entreprise, et ce, au moins jusqu'à la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires prévue en mai 2017.

Risques financiers (article 96 8° du Code belge des sociétés)

Depuis le 1 janvier 2013, l'entreprise a modifié la devise de présentation des états financiers consolidés, passant de l'euro (EUR ou €) au dollar américain (USD ou \$). MDxHealth pense que ce changement permet un meilleur alignement de la devise de présentation avec la devise opérationnelle la plus utilisée par MDxHealth et la performance financière sous-jacente.

À compter du 1 juillet 2014, l'entreprise a décidé de changer sa devise fonctionnelle de l'euro au dollar américain.

La quasi-totalité du risque de change actuel de l'entreprise est liée à l'euro. À ce jour, l'entreprise n'a pas recours à des instruments de couverture pour se protéger contre le risque de change.

Facteurs de risque (article 96 1° du Code belge des sociétés)

En 2015, l'entreprise était potentiellement soumise aux risques suivants :

- Depuis sa création, l'entreprise a enregistré des pertes ; elle devrait en enregistrer d'autres dans un avenir prévisible et devra faire appel à de nouveaux financements ;
- Les résultats financiers de l'entreprise sont en grande partie tributaires des ventes d'un test, ConfirmMDx for Prostate Cancer, et l'entreprise devra générer suffisamment de revenus de ce test et d'autres solutions futures pour développer son activité ;
- La capacité de l'entreprise d'exécuter sa stratégie d'affaires dépend de facteurs tels que sa capacité de mobiliser des capitaux supplémentaires à des conditions acceptables à l'avenir et de gérer la croissance et le développement du commerce international ;
- L'entreprise opère sur des marchés où la concurrence et le cadre réglementaire sont susceptibles d'évoluer, ce qui pourrait avoir un impact sur les produits et la stratégie de notre entreprise. C'est le cas aux États-Unis, où les remboursements de services de test par Medicare et par des tiers payeurs d'assurance privés n'en sont qu'à leurs débuts et sont toujours incertains ;
- La réussite de l'entreprise dépend de facteurs tels que sa capacité à se procurer des échantillons, à collaborer avec certains partenaires scientifiques ou médicaux ou à obtenir leur soutien, à recruter et à fidéliser le personnel occupant des postes clés, à générer des résultats d'études cliniques positifs, à obtenir les autorisations réglementaires pour ses produits et à se conformer aux réglementations en vigueur, à s'associer avec des tiers pour fabriquer et commercialiser ses produits, à faire accepter et utiliser ses produits par le marché et à obtenir le remboursement de ses produits pour les patients ;
- L'entreprise est tributaire de droits de propriété intellectuelle, lesquels pourraient être contestés, et le dépôt de nouveaux brevets par des tiers pourrait l'affecter ;
- La nécessité de faire respecter les droits de propriété intellectuelle de l'entreprise pourrait induire des charges significatives et, commercialement, restreindre sa marge de manœuvre dans certains domaines ;
- Les performances de l'entreprise pourraient être pénalisées par la façon dont ses partenaires commerciaux font usage de certaines de ses technologies ;
- L'entreprise est soumise aux risques de responsabilité liés aux produits ;
- Les fluctuations des taux de change pourraient peser sur les résultats de l'entreprise.

En 2015, la gestion des risques financiers a porté essentiellement sur les aspects suivants :

- **Risque de crédit** : fin 2015, l'entreprise exerçait ses activités au bénéfice de plus de 400 clients différents, ce qui représente une réduction significative du risque de crédit par rapport aux périodes antérieures. En 2013, l'entreprise a réduit son risque de crédit lié à la dépendance vis-à-vis d'un petit nombre de clients en générant 50 % de ses revenus liés au test ConfirmMDx

for Prostate Cancer auprès d'un large éventail de clients. En 2015, la tendance amorcée en 2013 a continué. Par conséquent, le risque de crédit est fortement réduit grâce au nombre élevé de clients.

- Risque lié au taux d'intérêt : actuellement, l'entreprise n'est pas soumise à un risque important lié au taux d'intérêt, étant donné que son endettement financier représente seulement 2 % du total de ses capitaux propres.
- Risque de change : considérant le développement continu des activités commerciales sur le marché américain, l'entreprise a décidé de changer sa devise de présentation de l'euro au dollar à partir du 1 janvier 2013. La devise fonctionnelle est aussi passée de l'euro au dollar américain à compter du 1 juillet 2014. En conséquence, le risque de change est concentré en euros.
- Disponibilités et risques liés aux placements : l'intégralité de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de l'entreprise sont placés sur des comptes d'épargne ou de dépôt du marché monétaire jouissant d'une cote de solvabilité élevée et présentant une forte liquidité. L'entreprise n'a eu recours à aucun instrument dérivé ni à aucune CDO (collateralised debt obligation, obligations adossées à des actifs).

Indépendance et compétences d'un membre du comité d'audit

Les règles imposées aux sociétés cotées stipulent que le Comité d'audit doit être composé d'au moins un administrateur indépendant disposant des compétences nécessaires en audit et en comptabilité, ce qui est et a toujours été le cas du Comité d'audit de MDxHealth.

Madame Ruth Devenyns, qui occupe la fonction de présidente du Comité d'audit depuis août 2011, répond aux critères d'indépendance :

- Elle exerce son premier mandat au Conseil d'administration de MDxHealth et n'a jamais exercé de fonction de Direction dans l'entreprise.
- Elle ne détient aucune action de l'entreprise. Elle a obtenu 10 000 warrants en 2015, lui offrant le droit de souscrire des actions de l'entreprise. Toutefois, ceci ne porte pas atteinte à son indépendance au sens de l'article 526ter du Code belge des sociétés parce que (i) le nombre de warrants octroyés aux administrateurs non exécutifs est limité, (ii) l'Assemblée générale des actionnaires a approuvé cet octroi par l'approbation du Plan de Stock Option de mai 2012 le 15 juin 2012 et le Plan de Stock Option de mai 2014 le 23 juin 2014 et (iii) l'octroi d'un nombre limité de warrants aux administrateurs non exécutifs a été recommandé par le Comité de nomination et de rémunération afin d'attirer et de fidéliser les talents dans l'entreprise.
- Elle remplit les autres critères d'indépendance énumérés ci-dessous dans « Déclaration de gouvernance d'entreprise ; Conseil d'administration ; Comités du Conseil d'administration ; Comité de vérification. »

Madame Ruth Devenyns satisfait aux critères de compétence nécessaires en audit et comptabilité : elle a travaillé dans le secteur du capital-risque.

DÉCLARATION DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

DISPOSITIONS GENERALES

Le présent chapitre récapitule les règles et principes essentiels exposés dans la Charte de gouvernance d'entreprise de MdxHealth. La Charte de gouvernance d'entreprise complète peut être consultée sur le site Internet de MdxHealth : www.mdxhealth.com.

La Charte de gouvernance d'entreprise a été adoptée conformément aux recommandations contenues dans le Code belge de gouvernance d'entreprise 2009 (le « Code 2009 ») publié le 12 mars 2009 (en remplacement de l'édition 2004) par le Comité belge de gouvernance d'entreprise. La Charte de gouvernance d'entreprise est partie intégrante de ce rapport du Conseil d'administration. MdxHealth a adopté le Code 2009 comme code de référence. L'entreprise se conforme dans une large mesure aux dispositions du Code 2009, mais estime que sa situation particulière justifie certaines dérogations. En vertu du principe « se conformer ou expliquer » dudit Code 2009, il convient de préciser que MhxHealth ne se conforme pas complètement aux dispositions suivantes :

- Étant donné la taille de l'entreprise, aucune fonction d'audit interne n'a été mise en place à ce jour.
- Bien que le Code 2009 stipule que les administrateurs non exécutifs ne devraient pas avoir droit à une rémunération liée aux performances, par exemple sous la forme de primes, de systèmes de motivation à long terme basés sur des actions, d'avantages en nature ou de prestations de retraite, le Conseil d'administration considère que, pour une société de la taille de MDxHealth, il peut s'avérer nécessaire d'accorder des warrants aux administrateurs non exécutifs en vue d'attirer des individus possédant l'expertise et l'expérience pertinentes. Des warrants ont été accordés à tous les administrateurs indépendants non exécutifs désignés avant l'assemblée générale annuelle des actionnaires de mai 2015.
- Les activités et le fonctionnement du Conseil d'administration, de ses Comités et de l'équipe de direction générale sont résumés ci-dessous.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le rôle du Conseil d'administration consiste à assurer la réussite à long terme de l'entreprise par l'impulsion d'une dynamique entrepreneuriale et en permettant l'évaluation et la gestion des risques. Le Conseil d'administration opère comme une instance collégiale. Conformément au Code belge des sociétés et aux statuts de l'entreprise, le Conseil d'administration doit être composé d'au moins trois administrateurs. En vertu des principes de la Charte de gouvernance d'entreprise, le Conseil d'administration est tenu, dans la mesure du possible, d'inclure au moins cinq administrateurs, dont au moins trois administrateurs indépendants. Dans la mesure du possible, la moitié au moins des administrateurs doivent être des administrateurs non exécutifs. Le Conseil d'administration compte actuellement six administrateurs, dont trois administrateurs indépendants et trois administrateurs non exécutifs. Les administrateurs de l'entreprise sont désignés par l'Assemblée générale des actionnaires.

Le Conseil d'administration de l'entreprise s'efforce de veiller à la diversité au sein du Conseil d'administration. Le Conseil compte actuellement une administratrice, sur un total de

six administrateurs (soit une proportion de 17 % de femmes pour 83 % d'hommes). Le Code belge des sociétés prévoit qu'au 1 janvier 2017, au moins un tiers des membres du Conseil d'administration devra être de sexe féminin. La date limite pour se conformer à cette obligation est le 1 janvier 2018 pour les entreprises qui, sur une base consolidée, répondent à au moins deux des critères suivants : (a) un nombre moyen d'employés inférieur à 250 ; (b) un bilan total inférieur ou égal à 43 millions € ; et (c) un chiffre d'affaires annuel inférieur ou égal à 50 millions €. L'entreprise répond à au moins deux de ces critères. L'entreprise met tout en œuvre pour pouvoir respecter une proportion de 2/3 en termes de genre et de diversité au sein du Conseil d'administration d'ici le 1er janvier 2018.

Le Conseil d'administration est une instance collégiale qui délibère et prend des décisions en tant que telle. Hormis les réunions du Comité d'administration, le Conseil d'administration s'est réuni à onze reprises au cours de l'année 2015. Tous les administrateurs étaient présents ou représentés à ces onze réunions, à l'exclusion de Valutesan Ltd, représentée par son représentant permanent, le Dr Rudi Pauwels, qui n'était pas représentée lors de trois réunions.

Président

Il revient au président du Conseil d'administration de diriger cette instance. Le président prend les mesures nécessaires pour instaurer un climat de confiance au sein du Conseil d'administration, pour contribuer à un débat ouvert et à une critique constructive ainsi que pour soutenir les décisions du Conseil d'administration. Le président favorise un dialogue efficace entre le Conseil d'administration et l'équipe de Direction. Le président entretient des relations étroites avec le Directeur général et lui procure soutien et conseils, tout en respectant pleinement les prérogatives de ce dernier en matière de gestion.

Le Conseil d'administration nomme le président parmi les administrateurs non exécutifs. Le poste de président du Conseil d'administration est actuellement occupé par M. Edward L. Erickson.

Administrateurs indépendants

Depuis le 8 janvier 2009, de nouvelles règles s'appliquent aux sociétés belges cotées en bourse en matière de critères définissant les administrateurs indépendants (article 526 ter du Code belge des sociétés). Les quatre administrateurs indépendants de MDxHealth figurant au tableau suivant répondent au moins aux critères mentionnés à l'article 526ter du Code belge des sociétés, qui peut être résumé comme suit :

- Ne pas être membre exécutif du Conseil d'administration, exercer une fonction de membre du comité exécutif ou de personne chargée de la gestion journalière de l'entreprise ou d'une société ou personne liée à l'entreprise, et ne pas avoir été dans une telle situation au cours des cinq années précédant sa nomination.
- Ne pas avoir été administrateur non exécutif du Conseil d'administration pendant plus de trois mandats, sans dépasser une durée totale de mandat de plus de douze ans.
- Ne pas être un employé de direction (au sens de l'article 19 2° de la loi belge du 20 septembre 1948 portant sur l'organisation de l'économie) de la Société ou d'une société ou une personne liée à la Société et ne pas avoir été dans une telle situation au cours des trois années précédant sa nomination.
- Ne pas recevoir ou avoir reçu toute rémunération significative ou tout autre avantage significatif de nature financière de la part de l'entreprise ou d'une société ou personne liée à l'entreprise, à l'exception de toute prime ou de tout honoraire (tantièmes) qu'il reçoit ou a reçu en tant que membre non exécutif du Conseil d'administration.

- Ne pas détenir (directement ou par l'intermédiaire d'une ou plusieurs sociétés sous son contrôle) des droits d'actionnaire représentant 10 % ou plus des actions de l'entreprise ou d'une catégorie d'actions de l'entreprise (le cas échéant), et ne pas représenter un actionnaire répondant à cette condition.
- Si les droits d'actionnaires détenus par l'administrateur (directement ou par l'intermédiaire d'une ou plusieurs sociétés sous son contrôle) représentent moins de 10 %, la cession de telles actions ou l'exercice des droits y afférents ne peuvent pas être soumis à des contrats ou à des engagements unilatéraux conclus par l'administrateur. L'administrateur ne peut pas non plus représenter un actionnaire répondant à cette condition.
- Ne pas entretenir ou avoir entretenu, au cours de l'exercice précédent, une relation commerciale significative avec l'entreprise ou avec une société ou personne liée à l'entreprise, soit directement, soit en tant que partenaire, actionnaire, membre du Conseil d'administration, membre de la direction (tel que défini à l'article 19, 2° de la loi belge du 20 septembre 1948 susmentionnée) d'une entreprise ou personne qui entretient une telle relation.
- Ne pas être ou avoir été, au cours des trois dernières années, un partenaire ou un employé du commissaire-réviseur actuel ou précédent de l'entreprise ou d'une société ou personne liée au commissaire-réviseur actuel ou précédent de l'entreprise.
- Ne pas être administrateur exécutif dans une autre société dans laquelle un administrateur exécutif de notre entreprise est un membre non exécutif du Conseil d'administration, et ne pas avoir d'autres liens clairs avec des administrateurs exécutifs de notre entreprise par le biais d'une implication dans d'autres sociétés ou organismes.

Ne pas être un conjoint, cohabitant légal ou un membre proche de la famille (par mariage ou naissance) au second degré d'un membre du Conseil d'administration, d'un membre du comité exécutif, d'une personne chargée de la gestion journalière, ou d'un membre de la direction (au sens de l'article 19, 2 de la loi belge du 20 septembre 1948 susmentionnée) de la Société ou d'une société ou d'une personne liée à la société, ou d'une personne qui se trouve elle-même dans l'une ou plusieurs des situations décrites dans les points précédents.

Composition du Conseil d'administration

Le tableau ci-dessous présente la composition du Conseil d'administration à la date du présent rapport annuel.

<i>NOM</i>	<i>ÂGE AU 31/12/2015</i>	<i>POSTE</i>	<i>DEBUT DE MANDAT(1)</i>	<i>FIN DE MANDAT(2)</i>	<i>ADRESSE PROFESSIONNELLE</i>
Greenlands Consulting LLC, représentée par M. Edward L. Erickson	69	Président, Administrateur non exécutif indépendant	2013	2017	CAP Business Center, Rue d'Abhooz 31, 4040 Herstal, Belgique
Dr Jan Groen	56	Administrateur exécutif	2010	2017	CAP Business Center, Rue d'Abhooz 31, 4040 Herstal, Belgique
Gengest BVBA, représentée par M. Rudi Mariën	70	Administrateur non exécutif	2011	2017	Karel van de Woestijnestraat 1-3, 9000 Gand, Belgique
Madame Ruth Devenyns	50	Administrateur non exécutif indépendant	2011	2016	Kardinaal Sterckxlaan 47 - 1860 Meise, Belgique

Valiance Advisors L.P., représentée par M. Jan Pensaert	44	Administrateur non exécutif	2014	2018	Lilly House 13 Hanover Square London W1S 1HN Royaume-Uni
Lab Dx LLC, représentée par M. Walter Narajowski	62	Administrateur non exécutif indépendant	2015	2018	CAP Business Center, Rue d'Abhooz 31, 4040 Herstal, Belgique

Notes :

- 1) M. Edward L. Erickson, actuel représentant permanent de Greenlands Consulting LLC, a d'abord été nommé administrateur de l'entreprise à titre individuel en 2010. En conséquence du poste vacant faisant suite à la démission de LaurelWey Consulting LLC, représentée par M. Mark Myslinski, en tant qu'administrateur de l'entreprise, le Conseil a nommé Lab Dx L.L.C., représentée par son représentant permanent Walter Narajowski. Sous réserve des dispositions de l'article 519 du Code belge des sociétés, l'administrateur doit assurer la durée restante du mandat de l'administrateur démissionnaire qui a été nommé pour un mandat allant jusqu'à l'assemblée générale annuelle (incluse) qui se tiendra en 2018.
- 2) Les mandats de tous les administrateurs prendront fin immédiatement après l'assemblée générale annuelle des actionnaires, qui se tient le dernier vendredi du mois de mai de l'année calendrier concernée.

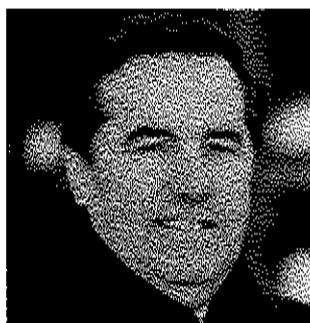


M. Edward L. Erickson occupe depuis plus de 30 ans des postes dans le secteur exécutif, dans le Conseil d'administration et dans le secteur de la consultation, et ce, dans les domaines des dispositifs médicaux, de la thérapeutique et des produits de recherche en sciences de la vie. Il a travaillé comme directeur, président, CEO ou administrateur dans plus d'une dizaine de sociétés actives dans ces secteurs. Il a été président et CEO de Saladax Biomedical Inc., une société de diagnostic qui développe et commercialise des tests de diagnostic compagnon et de dosage thérapeutique. Avant d'arriver chez Saladax, il avait occupé le poste de président et directeur général de BioNanomatrix, Inc., une société privée dans le domaine de la génomique assurant le développement et la commercialisation de ses propres systèmes d'analyse d'ADN. Il était avant cela président et directeur général de Cellatope Corporation, une société privée de développement de produits de diagnostic dans le domaine des maladies auto-immunes. Auparavant, il a occupé des postes de direction, tels que président, CEO et/ou directeur général, dans trois sociétés de produits médicaux financées par du capital-risque, à savoir Cholestech, Immunicon et DepoTech, qui ont réussi leur premier appel public à l'épargne sous sa direction. Plus tôt dans sa carrière, il a occupé des postes exécutifs au sein du groupe Ares-Serono (acquis par Merck KGaA) et de Amersham International (acquise par GE). M. Erickson a obtenu un MBA, avec grande distinction, de la Harvard Graduate School of Business Administration ainsi qu'une licence et une maîtrise en sciences de l'Illinois Institute of Technology. Il a effectué son service militaire en tant qu'officier au sein de la force nucléaire sous-marine de la marine américaine.



Le Dr. Jan Groen a rejoint MDxHealth en 2010. Il possède une expérience de direction et d'administration de plus de 30 ans dans le secteur du diagnostic clinique et dans le secteur de la biotechnologie, plus particulièrement en matière de technologies émergentes et de développement et commercialisation de produits. Auparavant, le Dr. Groen était Président et COO d'Agendia, un laboratoire CLIA financé par capital-risque qui développe et commercialise des produits génomiques propriétaires et qui est responsable de leurs opérations de diagnostic aux États-Unis et en Europe. Avant cela, il avait occupé le poste de Vice-président de la recherche et du développement chez Focus Diagnostics, Inc., une entreprise privée opérant dans les domaines des maladies infectieuses et de l'immunologie, acquise par Quest Diagnostics en 2006. Le Dr. Groen a occupé de nombreux postes administratifs et scientifiques chez ViroClinics

B.V., au Centre médical Érasme et chez Akzo-Nobel. Il est membre du Conseil d'administration de MyCartis BvBa. Il est titulaire d'un doctorat en microbiologie médicale de l'Université Érasme de Rotterdam et a publié plus de 125 articles sur les diagnostics cliniques dans des revues scientifiques internationales.



M. Rudi Mariën est président et directeur général de Gengest BVBA et de Biovest CVA. Il était vice-président de Cerba European Lab. Par l'intermédiaire de sa société de gestion, Gengest BVBA, M. Mariën exerce des mandats d'administrateur dans différentes sociétés de biotechnologie privées et cotées en bourse. M. Mariën a été cofondateur, actionnaire de référence et président d'Innogenetics, ainsi que fondateur, actionnaire et directeur général de plusieurs laboratoires cliniques de référence, y compris le Barc Group, un laboratoire clinique centralisé et international de premier plan qui se consacre exclusivement à des études pharmaceutiques. M. Mariën est titulaire d'un diplôme en sciences pharmaceutiques de l'Université de Gand et est spécialisé en biologie clinique.



Madame Ruth Devenyns occupe actuellement le poste de directeur financier chez Euroscreen S.A. Madame Ruth Devenyns possède une grande expérience dans le secteur de la biotechnologie. En tant qu'ancienne analyste et banquière d'investissement, Ruth Devenyns était responsable des activités de capital-risque dans le secteur chez KBC Private Equity jusque fin mars 2012. Elle a participé à plusieurs introductions en bourse, à des placements privés et à des transactions de fusions ou acquisitions et a tenu des mandats divers, y compris chez Ablynx, Applied Maths et Pronota. Chez KBC Private Equity, elle gérait aussi divers investissements dans des sociétés d'agrobiotechnologie et de semences telles que CropDesign et Ceres. En juin 2012, elle a rejoint Korys, la structure d'investissement de la famille Colruyt, et est devenue administratrice indépendante de Devgen, une société cotée sur Euronext, jusqu'à son acquisition par Syngenta en décembre 2012. Actuellement, Ruth Devenyns est membre de FlandersBio, l'organisation du secteur biotechnologique en Flandre.



M. Jan Pensaert est le fondateur et Directeur général/CIO de Valiance Advisors LLP. Cette entreprise spécialiste en investissement a été fondée en 2008 et possède des bureaux à Londres et à Guernesey. De 2003 à 2007, il était Directeur général de La Fayette Investment Management, fonds leader en investissement spéculatif, où il était responsable de la gestion globale des affaires de l'entreprise ainsi que deuxième membre du Comité d'investissement. Avant de travailler pour La Fayette, M. Pensaert était responsable des activités de gestion de l'investissement et des activités de recherche basées en Europe du groupe Permal (actifs sous gestion de 10 milliards \$ à l'époque) de 2001 à 2003. Avant cela, il était employé chez Lazard, dans le service financier M&A, où il a conseillé des transactions d'une valeur totale de plus de 40 milliards \$. Il a obtenu une licence en économie d'entreprise à l'Université de Gand, en Belgique et un master en Banque et Finance à l'Université d'Aix-Marseille.



M. Walter Narajowski occupe des postes dans l'exécutif et dans le Conseil d'administration d'entreprises opérant dans le secteur du diagnostic depuis plus de 25 ans. Jusqu'à fin 2014, M. Narajowski occupé les postes de de premier vice-président et directeur général de Roka Bioscience (NASDAQ : ROKA) à San Diego. Auparavant, M. Narajowski était le CEO de Pathway Diagnostics, une entreprise qui développe et analyse des biomarqueurs et qui a ensuite été vendue à Quest Diagnostics. Avant cela, M. Narajowski a été vice-président et directeur général de Focus Diagnostics, un laboratoire de référence agréé CLIA qui travaille sur les maladies infectieuses et la commercialisation de produits de diagnostic.

C'est dans les laboratoires Abbott que M. Narajowski a effectué la majorité de sa carrière. Il y a occupé plusieurs postes tels que ceux de vice-président et directeur général des produits de soins critiques, vice-président et directeur général du département des pompes à infusion, directeur général des diagnostics destinés aux médecins et directeur de la recherche et du développement. M. Narajowski a obtenu son master en ingénierie biologique à l'Université de l'Utah et son baccalauréat en ingénierie électrique à l'Institut technologique de l'Illinois.

Déclaration de contentieux concernant les administrateurs ou leurs représentants permanents

À la date du présent rapport annuel, aucun des administrateurs de l'entreprise, ou, dans le cas où les administrateurs sont des personnes morales, aucun de leurs représentants permanents, autres que ceux indiqués dans le paragraphe ci-dessous, au moins au cours des cinq années précédentes :

- n'a été condamné pour des infractions frauduleuses ;
- n'a occupé une fonction exécutive (cadre supérieur ou membre d'un organe d'administration, de Direction ou de surveillance d'une société) au moment d'une faillite, d'une mise sous séquestre ou d'une liquidation ou avant celles-ci, ou n'a été l'objet d'aucune incrimination et/ou sanction officielle publique par une autorité statutaire ou réglementaire (y compris tout organisme professionnel désigné), sauf :
 - M. Edward Erickson qui était Directeur-général, Président et a occupé d'autres postes exécutifs et non exécutifs dès juin 2007 dans l'entreprise Immunicon Corporation avant son dépôt de bilan en juin 2008. Par la suite, le syndic du failli a engagé des poursuites contre M. Erickson et d'autres directeurs et gestionnaires de l'entreprise en faillite ;
 - Madame Ruth Devenyns, qui était administratrice dans deux sociétés américaines, qui ont déposé le bilan, PR Pharmaceuticals en 2008 et Altea Therapeutics en 2011, et
 - M. Rudi Mariën, qui était, par l'intermédiaire de sa société de gestion, administrateur dans une société belge, PharmaNeuroBoost, qui a déposé le bilan en 2013.
- n'a jamais été empêché par un tribunal d'agir en tant que membre des organes d'administration, de Direction ou de surveillance d'une société ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'une société.

Comités du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de MDxHealth a mis sur pied deux Comités permanents : le Comité d'audit et le Comité de nomination et de rémunération. Les Comités ne sont que des organes consultatifs, les prises de décision continuant de relever de la responsabilité collégiale du Conseil d'administration.

COMITE D'AUDIT

Depuis le 8 janvier 2009, les sociétés belges cotées en bourse sont soumises à de nouvelles règles concernant (i) la mise en place du Comité d'audit et les missions qui lui sont confiées, (ii) les critères auxquels les administrateurs indépendants doivent satisfaire (cf. le chapitre « Comité d'administration » de la présente Déclaration de gouvernance d'entreprise, ci-dessus) ainsi que (iii) la désignation et la révocation des commissaires-réviseurs (cf. le chapitre « Commissaire-réviseur » de la présente Déclaration de gouvernance d'entreprise, ci-dessous).

- MDxHealth possède un comité d'audit depuis la création de l'entreprise. Selon le droit applicable, la taille de MDxHealth lui permettrait de se passer d'un comité d'audit distinct ; l'entreprise a néanmoins décidé de continuer à faire appel à un tel comité.

Le Comité d'audit de MDxHealth doit comprendre au moins trois membres choisis parmi les administrateurs non exécutifs. Le Comité désigne un président parmi ses membres. Le président du Conseil d'administration ne peut pas présider le Comité. Les nouvelles règles imposent que le Comité d'audit soit composé d'au moins un administrateur indépendant disposant des compétences nécessaires en audit et comptabilité, ce qui est et a toujours été le cas du Comité d'audit de MDxHealth.

Le rôle du Comité d'audit consiste à assister le Conseil d'administration dans l'exécution des contrôles financiers, juridiques et réglementaires qui lui incombent. Le Comité rend régulièrement compte au Conseil d'administration sur la manière dont il s'acquitte de ses obligations en identifiant toute question pour laquelle il estime qu'une action ou une amélioration s'impose et en formulant des recommandations quant aux mesures à prendre. L'examen d'audit et le rapport correspondant couvrent l'entreprise et l'ensemble de ses filiales considérées comme un tout. Les missions spécifiques confiées au Comité d'audit sont exposées dans la Charte de gouvernance d'entreprise de l'entreprise et comprennent les points suivants :

- contrôler la procédure de rapports financiers ;
- contrôler l'efficacité du contrôle et les systèmes de gestion des risques internes de l'entreprise
- contrôler le contrôle et la gestion des risques internes de l'entreprise ;
- contrôler l'audit interne (si d'application) et les activités qui y sont liées ;
- contrôler l'audit statutaire des états financiers annuels statutaires et consolidés, y compris le suivi et les questions et recommandations émises par l'auditeur statutaire et, le cas échéant, l'auditeur responsable de l'audit des états financiers consolidés ; et
- contrôler l'indépendance de l'auditeur statutaire et, le cas échéant, l'auditeur responsable de l'audit des états financiers consolidés et, en particulier, de la prestation de services supplémentaires au bénéfice de l'entreprise.

Les administrateurs non exécutifs suivants ont fait partie du Comité d'audit en 2015 : Madame Ruth Devenyns (présidente), Greenlands Consulting LLC, représentée par M. Edward Erickson, et Valiance Advisors LLP, représentée par M. Jan Pensaert. Comme requis par la loi, le président du Comité d'audit est compétent en matière de comptabilité et d'audit, comme en témoignent son rôle actuel de directeur financier de Euroscreen SA et ses postes précédents.

Le Comité d'audit est une instance collégiale, qui délibère et prend des décisions en tant que telle. Le Comité d'audit s'est réuni à trois reprises en 2015. Tous les membres du Comité étaient présents ou dûment représentés lors de toutes ces réunions.

COMITE DE NOMINATION ET DE REMUNERATION

Le Comité de nomination et de rémunération de MDxHealth doit impérativement comprendre au minimum trois membres, choisis exclusivement parmi les administrateurs non exécutifs. Le Comité désigne un président parmi ses membres. Le président du Conseil d'administration peut présider le

Comité ; néanmoins, dès qu'il s'agit de désigner son successeur, il doit laisser la présidence à un autre membre. Le Directeur général doit participer aux séances du Comité dès lors que la rémunération des autres cadres de Direction est abordée.

Le rôle du Comité de nomination et de rémunération consiste : d'une part, à formuler au Conseil d'administration des recommandations quant au choix des administrateurs, à la politique de rémunération des administrateurs non exécutifs, aux propositions en découlant devant être soumises à l'Assemblée des actionnaires ainsi qu'à la politique de rémunération de l'équipe de Direction ; d'autre part, à examiner et actualiser périodiquement une politique globale de rémunération applicable à l'ensemble du personnel et des administrateurs de l'entreprise. Les missions du Comité sont exposées en détail dans la Charte de gouvernance d'entreprise de l'entreprise.

Les administrateurs non exécutifs suivants ont été membres du Comité de nomination et de rémunération : Lab Dx L.L.C., représentée par M. Walter Narajowski (président du Comité), administrateur indépendant, Greenlands Consulting LLC, représentée par M. Edward Erickson, administrateur indépendant, et Gengest BVBA, représentée par M. Rudi Mariën, administrateur non indépendant.

Le Comité de nomination et de rémunération est une entité collégiale qui délibère et prend des décisions en tant que telle.

Le Comité de nomination et de rémunération s'est réuni à deux reprises en 2015. Tous les membres du Comité ont assisté à l'ensemble des réunions.

Processus d'évaluation du Conseil, de ses Comités et de ses administrateurs individuels

Chaque année, sous la direction de son président, le Conseil d'administration évalue sa taille, sa composition, ses performances et celles de ses Comités, ainsi que la contribution de chacun des administrateurs.

Ce processus d'évaluation répond à cinq objectifs :

- évaluer le mode de fonctionnement du Conseil d'administration et de ses Comités ;
- s'assurer que les questions importantes sont préparées et discutées de manière appropriée ;
- vérifier si la composition actuelle du Conseil et des Comités correspond à la composition souhaitée ;
- évaluer la contribution réelle de chacun des administrateurs, leur présence lors des réunions du Conseil et des Comités et leur implication dans les discussions et le processus de prise de décision ;
- évaluer si les honoraires et les coûts de l'ensemble du Conseil et des administrateurs individuels correspondent aux performances de l'entreprise et aux performances de chaque administrateur individuel.

Le président peut organiser une réunion individuelle avec chaque administrateur pour discuter de ces questions, y compris des performances de chaque administrateur et de celles de ses collègues administrateurs. Les conclusions résultant de ces réunions individuelles sont soumises au Conseil par le président.

Une évaluation individuelle de chaque administrateur sera effectuée chaque année dans le contexte de l'évaluation globale du Conseil et chaque fois que le Conseil envisage la nomination de

l'administrateur concerné en vue d'une nouvelle désignation au Conseil d'administration par l'Assemblée générale des actionnaires. Les administrateurs non exécutifs doivent évaluer au moins une fois par an leur interaction avec la Direction de l'entreprise. Ils doivent à cet effet se réunir au moins une fois par an en l'absence des administrateurs exécutifs.

ÉQUIPE DE DIRECTION

L'équipe de direction de l'entreprise a été nommée par le Conseil d'administration. Ce dernier a également défini son mandat, en étroite concertation avec le directeur général.

En 2015, les postes clés de gestion étaient répartis comme suit :



DR JAN GROEN
CEO



M. JOSEPH SOLLEE

Vice-président
exécutif chargé
du
développement
de l'entreprise
& conseiller
général



**M. CHRIS
THIBODEAU**

Vice-président
exécutif et
directeur
commercial



M. FRANCIS OTA

Vice-président
exécutif chargé
des finances



**DR. PHILIP
GINSBURG**

Vice-président
exécutif et
directeur
médical



**MADAME MIRIAM
REYES**

Senior vice-
présidente des
opérations de
laboratoire

Directeur Général (CEO)

Le directeur général (CEO) est désigné, et peut être révoqué, par le Conseil d'administration de l'entreprise.

Le directeur général est chargé par le Conseil d'administration de la gestion courante de l'entreprise et est dès lors également administrateur délégué de l'entreprise. Dans cette fonction, le directeur général assume les responsabilités générales suivantes :

- mise en œuvre des décisions du Conseil d'administration dans le cadre de la stratégie, de la planification, des valeurs et du budget approuvés par le Conseil d'administration ;
- supervision des différents départements centraux et divisions de l'entreprise et élaboration de rapports à l'attention du Conseil d'administration sur leurs activités ;
- élaboration, à l'attention du Conseil d'administration, de propositions en matière de stratégie, de planification, de finances, d'exploitation, de ressources humaines et de budgets, ainsi que sur tous les autres aspects relevant du Conseil d'administration.

Les missions spécifiques du directeur général sont détaillées dans la Charte de gouvernance d'entreprise de l'entreprise.

Autres membres de l'équipe de direction

Les autres membres de l'équipe de direction – à savoir les responsables des principales activités et des départements centraux (ainsi que de leurs divisions) – sont désignés et révoqués par le Directeur général, en étroite concertation avec le Conseil d'administration de l'entreprise.

Les principales missions des membres de l'équipe de direction consistent à organiser leur département conformément aux directives définies par le Directeur général et à rendre compte à ce dernier des opérations et autres activités de leur département.

Composition de l'équipe de direction

La composition de l'équipe de direction présentée ci-dessous reflète la situation à la date du présent rapport :

<i>NOM</i>	<i>ÂGE</i> <i>AU</i> <i>31 DECEMBRE 2015</i>	<i>POSTE</i>	<i>ADRESSE PERMANENTE</i>
Dr Jan Groen	56	Directeur général (Chief Executive Officer, CEO)	CAP Business Center Rue d'Abhooz, 31 4040 Herstal, Belgique
M. Joseph Sollee	51	Vice-président exécutif chargé du développement de l'entreprise & conseiller général	15279 Alton Pkwy, Ste 100 Irvine, CA 92618, États-Unis
M. Christopher Thibodeau	45	Vice-président exécutif chargé des opérations commerciales (COO)	15279 Alton Pkwy, Ste 100 Irvine, CA 92618, États-Unis
M. Francis Ota	63	Vice-président exécutif chargé des finances	15279 Alton Pkwy, Ste 100 Irvine, CA 92618, États-Unis

Dr Philip Ginsburg	61	Vice-président exécutif & directeur médical	15279 Alton Pkwy, Ste 100 Irvine, CA 92618, États-Unis
Madame Miriam Reyes	43	Senior vice-présidente des opérations de laboratoire	15279 Alton Pkwy, Ste 100 Irvine, CA 92618, États-Unis

L'équipe de direction ne constitue pas un Comité de Direction (*executive committee/directiecomité*) au sens de l'article 524 bis du Code belge des sociétés.

Les biographies des membres de l'équipe de direction générales sont présentées ci-dessous :

DR. JAN GROEN, DIRECTEUR GÉNÉRAL (CEO)

Voir « Conseil d'administration : composition du Conseil d'administration ».

M. FRANCIS OTA, VICE-PRESIDENT EXECUTIF CHARGE DES FINANCES

M. Ota a rejoint MDxHealth en mars 2012 et été exécutif financier senior dans plusieurs sociétés de soins de santé de premier plan. Avant de rejoindre MDxHealth, M. Ota a été directeur financier de Captex Holdings, une société spécialisée en nutraceutique. Avant cela, il était directeur financier senior chez Focus Diagnostics, Inc., un laboratoire de service CLIA acquis par Quest Diagnostics en 2006. M. Ota a également occupé des postes de Direction financière chez Medtronic et Hewlett Packard. M. Ota a obtenu une Maîtrise en administration des Affaires (MBA) de la Haas School of Business de l'Université de Californie à Berkeley et un Baccalauréat en Sciences financières et Commerce international de la Leeds School of Business de l'Université de Colorado à Boulder.

M. JOSEPH SOLLEE, VICE-PRESIDENT EXECUTIF CHARGE DU DEVELOPPEMENT DE L'ENTREPRISE ET DES QUESTIONS JURIDIQUES

M. Sollee fournit des conseils juridiques à MDxHealth depuis la création de l'entreprise en 2003. Il fait partie de notre équipe de direction depuis avril 2008. Avant d'entrer dans l'entreprise, M. Sollee était conseiller spécial au cabinet juridique Kennedy Covington (aujourd'hui K&L Gates), où il a dirigé le groupe Sciences de la vie. M. Sollee possède une expérience de plus de quinze ans dans le secteur des sciences de la vie et a occupé des postes de haute direction juridique et administrative chez Triangle Pharmaceuticals et TherapyEdge. Il a en outre travaillé comme avocat d'entreprise au cabinet juridique Swidler & Berlin à Washington D.C. et comme banquier d'affaires chez Smith Barney à New York. M. Sollee est Docteur en droit de la Duke University, où il a également obtenu un master en droit international et comparé. Licencié en lettres de l'Université de Harvard, il a été admis aux barreaux des États de New York, de Caroline du Nord ainsi que de Washington D.C.

M. CHRISTOPHER THIBODEAU, VICE-PRESIDENT EXECUTIF CHARGE DES OPERATIONS COMMERCIALES (CCO)

M. Thibodeau est arrivé chez MDxHealth en septembre 2010, fort d'une expérience de 20 ans en matière de Direction commerciale, principalement dans le domaine des sciences du vivant et des diagnostics. En tant que Chief Commercial Officer, il est responsable des opérations commerciales chez MDxHealth. Avant d'entrer chez MDxHealth, M. Thibodeau a été Directeur en chef du marketing chez Agendia Inc., Vice-président chargé des ventes et du marketing chez Numira Biosciences,

Directeur national des ventes chez U.S. Labs (une entreprise de pointe dans le domaine du diagnostic du cancer et des services d'analyses génomiques). Il a également assumé des responsabilités de gestion des ventes et du marketing chez Ventana Medical. M. Thibodeau est titulaire d'une licence en lettres de l'Université d'East Stroudsburg en Pennsylvanie et a étudié le français à la Faculté de Lettres de Nancy, en France.

DR PHILIP GINSBURG, VICE-PRÉSIDENT EXÉCUTIF & DIRECTEUR MÉDICAL

Le Dr Ginsburg a plus de 20 ans d'expérience dans le domaine des laboratoires médicaux commerciaux et dans le domaine de l'urologie. En tant que directeur médical, il est entièrement responsable de la stratégie clinique, y compris des questions scientifiques et cliniques. Avant de rejoindre notre entreprise, le Dr Ginsburg était directeur médical chez Toma Biosciences, Iris International Inc. et président de Arista, une division d'Iris consacrée à la médecine personnalisée, acquise par Beckman Coulter, une filiale de Danaher Corporation. Avant de travailler chez Iris International, le Dr Ginsburg était CEO, co-fondateur et directeur médical de AlliedPath Inc., un laboratoire de diagnostic moléculaire certifié CLIA, qui a finalement été acquis par Iris International en 2010. Le Dr Ginsburg a également travaillé comme premier directeur médical chez Gen-Probe, Inc., où il était impliqué dans le programme de développement clinique de leur test PCA3 destiné à la détection du cancer de la prostate. Avant cela, il était directeur médical chez Quest Diagnostics. Le Dr Ginsburg a obtenu son diplôme de médecine à la Faculté de Médecine de l'Université de Pretoria, en Afrique du Sud, et s'est par la suite spécialisé en pathologie clinique à l'Université de Witwatersrand et à l'Institut de recherche médicale d'Afrique du sud.

MADAME MIRIAM REYES, SENIOR VICE-PRESIDENTE DES OPERATIONS DE LABORATOIRE

Madame Reyes jouit de plus de 20 ans d'expérience dans le domaine du diagnostic moléculaire, spécifiquement concernant la R&D et les opérations de laboratoire. En tant que première vice-présidente des opérations de laboratoire, elle dirige et gère tous les aspects des opérations du laboratoire CLIA de Californie. Avant de rejoindre MDxHealth, Madame Reyes a occupé le poste de directrice des opérations de laboratoire chez Agendia Inc. Madame Reyes est spécialiste en laboratoire, dans le domaine de la biologie moléculaire. Elle est titulaire d'un bachelier en sciences, ainsi que d'une licence en soins de santé de la University of California, située à Irvine.

STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

Le tableau ci-dessous répertorie les actionnaires ayant notifié à l'entreprise leur détention de titres de MDxHealth. Cette liste se fonde sur les déclarations les plus récentes reçues par l'entreprise et vise à assurer la transparence.

<i>ACTIONNAIRE (OU PARTIE REPRESENTANT DES ACTIONNAIRES)</i>	<i>NOMBRE D' ACTIONS</i>	<i>% DES ACTIONS EN CIRCULATION</i>	<i>SITUATION AU</i>	<i>DECLARATION REÇUE LE</i>
Alychio NV	1,459,938	3,23 %	28 août 2015	31 août 2015
Biovest Comm.VA.	6,156,525	13,63 %	26 juin 2015	01 juillet 2015
Valiance Asset Management	5,866,834	12,99 %	30 juin 2015	03 juillet 2015
Total des actions déclarées	12,023,359	26,63 %		

Total des actions en circulation 45,153,633 100,00 %

Biovest Comm. VA. est une société d'investissement détenue et gérée par M. Rudi Mariën. M. Mariën est également représentant permanent de Gengest BVBA au Conseil d'administration de MDxHealth. Valiance Asset Management Ltd. est une compagnie d'investissement gérée par M. Jan Pensaert. M. Pensaert est également représentant permanent de Valiance Advisors LLP au Conseil d'administration de MDxHealth.

Les droits de vote des principaux actionnaires de l'entreprise ne diffèrent nullement des droits des autres actionnaires de l'entreprise.

SYSTÈMES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

La société a mis en œuvre un certain nombre de systèmes de contrôle et de gestion correspondant aux normes habituelles appliquées pour une société de sa taille et de son secteur.

En ce qui concerne le reporting des informations financières, l'entreprise a spécifiquement mis en place les procédures et contrôles suivants :

- Le Comité d'audit examine toutes les informations financières avant qu'elles ne soient divulguées
- Le Conseil d'administration examine les informations financières mensuelles internes
- Les réviseurs n'auditent pas uniquement les états financiers annuels, mais effectuent aussi, à la demande de l'entreprise, un examen sommaire des états financiers intérimaires et semestriels
- Les gérants de l'entreprise et le personnel du département financier expliquent les changements significatifs des variables historiques et entre le budget et les chiffres effectifs
- Le Conseil d'administration, l'équipe de direction et le personnel du département financier effectuent des examens et des contrôles des données financières clés à chaque période de reporting, dont vous trouverez une description partielle ci-dessous.
- Au niveau du Conseil d'administration, un système régulier de révision et d'approbation a été instauré pour les questions importantes suivantes :
 - Stratégie générale et options stratégiques ;
 - Plan quinquennal d'entreprise et objectifs de l'entreprise ;
 - Budgets et objectifs annuels résultants ;
 - Comparaison des résultats obtenus et des montants budgétisés ;
 - Contrats et possibilités d'acquisition de licence et de cession de licence de matériel ;
 - Contrats et possibilités de partenariat, de sous-traitance et de fourniture de matériel ;
 - Recrutement, motivation et fidélisation de talents essentiels ;
 - Rémunération et avantages ;
 - Révision et approbation des communiqués de presse ;
 - États financiers ;
 - Contrôles internes.

La gestion de l'entreprise est organisée sur la base de plans, de départements, de projets et des budgets et objectifs correspondants. L'état d'avancement des projets, des budgets et des plans essentiels est révisé périodiquement. La direction est dotée de responsabilités clairement délimitées conformément aux descriptions de poste préparées pour tous les employés de l'entreprise.

Une série de mesures ont été prises pour garantir la qualité des informations relatives aux finances et à la gestion, notamment :

- L'affectation de personnes qualifiées aux postes clés de toutes les entités de l'entreprise ;
- La définition d'un ensemble de procédures standard applicables aux activités essentielles, telles que les étapes d'approbation, d'achat et de paiement des services et des marchandises ;
- L'appel à des auditeurs externes pour examiner attentivement les domaines présentant un risque spécifique pour le secteur et l'entreprise ;
- L'appel à des consultants spécialisés pour aider à la conception et/ou à la révision des procédures, des systèmes ou des rapports essentiels ;
- Le Comité d'audit ou des administrateurs individuels sont chargés de la révision périodique des questions et des procédures essentielles ou sont consultés à ce propos ; une aide spécialisée extérieure est recherchée en cas de besoin.

Le département juridique de MDxHealth, sous la supervision du Directeur général et conjointement avec l'équipe de Direction, a établi des procédures internes destinées à s'assurer que les actions exécutées par ou au sein de l'entreprise sont conformes aux lois et aux règlements externes en vigueur. La Direction est également responsable de la conformité aux règlements internes et le Conseil d'administration veille à ce que la Direction respecte les politiques générales et les plans internes.

Le Conseil d'administration a mis en place un Code de déontologie et d'éthique pour aider les administrateurs, les dirigeants et employés de MDxHealth à prendre des décisions éthiques et juridiques lorsqu'ils mènent les affaires de l'entreprise et exercent leurs fonctions quotidiennes. Le Code de déontologie et d'éthique est disponible dans son intégralité sur le site internet de l'entreprise (www.mdxhealth.com).

Les risques auxquels l'entreprise est soumise sont discutés au début du présent document. Les risques liés à l'infrastructure, tels que les risques d'incendie, d'intrusion et de défaillances électriques, ont été minimisés grâce à l'adoption de mesures appropriées. Des mesures adéquates ont été prises pour minimiser les risques de perte ou de destruction des ressources cruciales pour la poursuite des activités de l'entreprise, qu'il s'agisse de l'équipement ou des composants du test ConfirmMDx ou des échantillons humains stockés. Outre les moyens mis en œuvre pour éviter tout risque en la matière, l'entreprise a également veillé, si possible, à prendre des assurances couvrant la perte de ces ressources. Cette précaution repose néanmoins toujours sur un calcul économique consistant à comparer le risque évalué au prix de l'assurance. En ce qui concerne le respect des règles relatives à la sécurité au travail, à la manipulation de matériel biotechnologique et aux questions environnementales en général, toutes les mesures appropriées ont été prises au sein de l'entreprise pour garantir le respect des règlements applicables et opérer avec tous les permis nécessaires et dans le cadre prescrit par ces derniers.

Le département IT est responsable de la continuité des plates-formes utilisées par l'entreprise en vue de permettre le déroulement de ses opérations, ainsi que de la mise en place des contrôles d'accès au système et du stockage sécurisé des données. Des mesures appropriées ont été prises pour veiller à la continuité des opérations de l'entreprise en tenant compte des exigences des différents départements.

Tous les employés de l'entreprise sont informés des règles et des politiques en vigueur au sein de l'entreprise par l'intermédiaire d'un manuel stipulant les règles de travail, les conditions générales de leur contrat de travail, les procédures standard définies selon les tâches et les domaines et par l'intermédiaire de nombreux documents (tels que le Code de déontologie et d'éthique et le Code de

négociation) distribués et expliqués au personnel. Les administrateurs et les principaux consultants sont soumis aux mêmes règles et procédures standard lorsque les circonstances l'exigent.

Le portefeuille de propriété intellectuelle, destiné à protéger les connaissances et les technologies dont l'entreprise est propriétaire, est géré de manière active en comparant régulièrement les coûts d'entretien de cette protection aux avantages qu'elle procure. De plus, les employés sont également clairement informés de la manière de traiter les données confidentielles et des règles sont mises en place pour contrôler le partage de ce type d'informations avec des tiers.

Le Conseil d'administration révisé périodiquement les risques de crédit, de taux d'intérêt, de taux de change et de liquidité et fournit à l'équipe de Direction des instructions sur la manière de les gérer. Le Conseil d'administration a, par exemple, donné des instructions sur le type d'instruments financiers dans lequel l'entreprise peut investir ses liquidités et sur ce qu'elle n'est pas autorisée à faire. La Direction cherche également à obtenir des conseils spécialisés externes sur la gestion de ces risques.

CONFORMITE ET DEROGATION AU CODE BELGE DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE 2009

MDxHealth a adopté le Code belge de gouvernance d'entreprise 2009 comme code de référence. L'entreprise se conforme dans une large mesure aux dispositions du Code 2009, mais estime que sa situation particulière justifie certaines dérogations. Conformément au principe « se conformer ou expliquer » du Code 2009, il convient de noter que MDxHealth ne respecte pas pleinement les dispositions suivantes :

- Étant donné la taille de l'entreprise, aucune fonction d'audit interne n'a été mise en place à ce jour.
- Bien que, selon le Code 2009, les administrateurs non exécutifs ne devraient pas avoir droit à une rémunération liée à la performance telle que des bonus, des primes liées aux actions sur long terme, des avantages extra-salariaux ou des prestations de retraite, le Conseil d'administration est cependant d'avis que, pour une entreprise de la taille de MDxHealth, il peut être nécessaire d'émettre des warrants pour les administrateurs non exécutifs, dans le but d'attirer des administrateurs compétents et expérimentés. Des warrants ont été accordés à tous les administrateurs non exécutifs.

CODE DE NEGOCIATION

Les règles et procédures applicables lorsque des administrateurs et des cadres de Direction négocient des titres de MDxHealth sont définies dans le Code de négociation de l'entreprise. Le code interdit aux administrateurs et aux cadres de Direction de négocier des titres de MDxHealth pendant les périodes où la législation et la réglementation s'y opposent, de même que pendant des périodes d'exclusion spécifiques définies par l'entreprise. Le Code de négociation est disponible dans son intégralité sur le site Internet de l'entreprise (www.mdxhealth.com).

COMMISSAIRE-REVISEUR

Services effectués par le commissaire-réviseur et interventions exceptionnelles ou exécution d'instructions spéciales (article 134 du Code belge des sociétés)

BDO Réviseurs d'Entreprises Soc. Civ. SCRL, société civile ayant la forme de société coopérative à responsabilité limitée (cooperative company with limited liability/coöperatieve vennootschap met beperkte aansprakelijkheid), constituée selon et régie par le droit belge, dont le siège social est établi à Da Vincilaan 9, 1935 Zaventem, Belgique, a été à nouveau désignée, le 29 mai 2015, commissaire-réviseur de l'entreprise, et ce, pour un mandat de trois ans qui prendra fin immédiatement après la clôture de l'assemblée générale annuelle des actionnaires prévue en 2018. BDO est le commissaire-réviseur de l'entreprise depuis le 10 janvier 2003. Il est prévu que BDO sera recommandée par le Conseil d'administration pour être à nouveau désignée commissaire-réviseur de l'entreprise lors de la prochaine Assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra le 29 mai 2015. M. Gert Claes représente BDO depuis le 29 mai 2015.

La motion du Conseil d'administration en vue de nommer le commissaire-réviseur est soumise à l'Assemblée générale des actionnaires sur proposition du Comité d'audit.

Le commissaire-réviseur et, le cas échéant, le commissaire chargé d'auditer les états financiers consolidés confirme(nt) chaque année par écrit au Comité d'audit son (leur) indépendance vis-à-vis de l'entreprise et informe(nt) chaque année le Comité d'audit de toutes prestations complémentaires assurées à l'entreprise ; de même, il(s) débat(tent) avec le Comité d'audit des menaces qui pèsent sur son (leur) indépendance et, preuves à l'appui, des dispositions adoptées pour en atténuer la portée.

Au cours de l'exercice écoulé, en plus de ses activités habituelles, le commissaire-réviseur est intervenu pour le compte de l'entreprise, essentiellement pour produire des rapports spéciaux afférents aux plans d'octroi de warrants et à la certification des rapports de subsides et pour prendre part aux séances du Comité d'audit et à des projets spécifiques.

En 2015, l'entreprise a versé au commissaire-réviseur des honoraires à hauteur de 123 000 € (équivalant à 136 000 \$). Ces honoraires se décomposent comme suit :

- Des frais d'audit de 65 000 € (72 000 \$) pour les états financiers statutaires et consolidés
- 39 000 € (équivalant à 43 000 \$) pour d'autres missions d'audit (procédures de lettres de confort, missions juridiques,...).
- 5000 € (équivalant à 6000 \$) pour d'autres missions et 4000 € (équivalant à 4000 \$) pour des services de consultation fiscale
- 10 000 € (équivalant à 11 000 \$) pour la révision spécifique de l'attribution du prix d'achat de Novigendix

CONFLITS D'INTERETS (ARTICLE 523 DU CODE BELGE DES SOCIETES)

L'article 523 du Code belge des sociétés prévoit une procédure spéciale, au sein du Conseil d'administration, en cas de conflit d'intérêts potentiel entre un ou plusieurs administrateurs à propos d'une ou plusieurs décisions ou opérations relevant du Conseil d'administration. En cas de conflit d'intérêts, l'administrateur concerné est tenu d'en informer ses pairs avant que ce conflit prenne corps. À cet égard, l'administrateur concerné est également tenu de se conformer aux règles du Code belge des sociétés.

L'article 524 du Code belge des sociétés prévoit qu'une procédure spéciale s'applique aux opérations intragroupes ou aux transactions réalisées par des parties liées à des sociétés liées. La procédure s'applique aux décisions ou aux transactions entre l'entreprise et des sociétés – autres que des filiales de l'entreprise – qui lui sont liées. Elle s'applique également aux décisions ou aux transactions entre une des filiales de l'entreprise et des sociétés – autres que des filiales de l'entreprise – liées à ces filiales. En revanche, cette procédure ne s'applique pas aux décisions prises ni aux opérations conclues

dans le cadre normal d'affaires traitées aux conditions du marché, ni aux décisions et opérations dont la valeur n'excède pas 1 % de l'actif net consolidé de l'entreprise. Aucune opération de ce type n'a été enregistrée.

Conformément à l'article 523 du Code des sociétés, le Conseil d'administration a clairement indiqué chaque fois qu'il a rencontré un intérêt de nature patrimoniale potentiellement opposé aux intérêts de l'entreprise.

Les conflits d'intérêts suivants ont été rapportés en 2015, à chaque fois avant les délibérations relatives aux propositions liées à la rémunération du Dr Jan Groen, directeur général et CEO de l'entreprise :

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 23 janvier 2015

Avant les délibérations et résolutions concernant la rémunération et les règles personnelles, le Dr Jan Groen, Directeur général de l'entreprise, a fait les déclarations suivantes au Conseil d'administration, autant que nécessaires et applicables conformément à l'article 523 du Code belge des sociétés. Lors de la réunion, le Dr Jan Groen a indiqué que les points dont le Conseil d'administration devait discuter concernaient également la rémunération de son mandat en tant que CEO, et qu'il avait donc un intérêt financier qui entrerait en conflit avec la discussion et la délibération du Conseil à l'égard de la rémunération de son mandat en qualité de CEO. Le Dr. Jan Groen a indiqué qu'il informerait le commissaire-réviseur de l'entreprise au sujet du conflit d'intérêts susmentionné, conformément à l'article 523 du Code des sociétés. Après avoir fait la déclaration précédente, le Dr Jan Groen s'est excusé et a quitté la réunion.

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 15 juin 2015

Avant les délibérations, Gengest BVBA, représentée par Rudi Mariën, a informé les autres membres du Conseil d'administration, autant que nécessaire et applicable en vertu de l'article 523 du Code belge des sociétés, de l'existence potentielle d'un intérêt de nature financière entrant en conflit avec les intérêts de l'entreprise, concernant la proposition d'émission de nouvelles actions. Gengest BVBA a expliqué ce conflit comme suit.

Rudi Mariën possède directement ou indirectement des actions dans Biovest Comm. VA et est le représentant permanent de Gengest BVBA, un administrateur de la société.

Certains des points à l'ordre du jour de la présente réunion du Conseil sont liés au placement privé par l'émission de nouvelles actions. Afin de rendre les actions directement disponibles sur le marché après la transaction, Biovest Comm. VA conclura un accord avec Petercam NV / SA. M. Mariën a informé le Conseil d'administration du conflit potentiel susmentionné et de ses conséquences potentielles et n'a pas participé à la délibération quant aux décisions concernées. Le Conseil d'administration a pris note du point de vue de M. Mariën et a décidé d'en informer le commissaire-réviseur de la société, conformément à l'article 523 du Code belge des sociétés.

Les conséquences financières de l'augmentation de capital sont décrites plus en détail dans les notes relatives à l'état financier, que vous trouverez dans le présent rapport annuel.

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 24 juin 2015

Avant les délibérations, Gengest BVBA, représentée par Rudi Mariën, a informé les autres membres du Conseil d'administration, autant que nécessaire et applicable en vertu de l'article 523 du Code belge des sociétés, de l'existence potentielle d'un intérêt de nature financière entrant en conflit avec les

intérêts de l'entreprise, concernant la proposition d'émission de nouvelles actions. Gengest BVBA a expliqué ce conflit comme suit.

Rudi Marien possède directement ou indirectement des actions dans Biovest Comm. VA et est le représentant permanent de Gengest BVBA, un administrateur de la société.

Certains des points à l'ordre du jour de la présente réunion du Conseil sont liés au placement privé par l'émission de nouvelles actions. Afin de rendre les actions directement disponibles sur le marché après la transaction, Biovest Comm. VA conclura un accord avec Petercam NV / SA. M. Mariën a informé le Conseil d'administration du conflit potentiel susmentionné et de ses conséquences potentielles et n'a pas participé à la délibération quant aux décisions concernées. Le Conseil d'administration a pris note du point de vue de M. Mariën et a décidé d'en informer le commissaire-réviseur de la société, conformément à l'article 523 du Code belge des sociétés.

Les conséquences financières de l'augmentation de capital sont décrites plus en détail dans les notes relatives à l'état financier, que vous trouverez dans le présent rapport annuel.

REGLES APPLICABLES A LA DESIGNATION ET AU REMPLACEMENT D'ADMINISTRATEURS AINSI QU'A LA MODIFICATION DES STATUTS

En application des statuts de l'entreprise, le Conseil d'administration doit comprendre au moins trois administrateurs. En application des statuts de l'entreprise, le Conseil d'administration doit comprendre au moins trois administrateurs. La charte de gouvernance d'entreprise, quant à elle, impose que, dans la mesure du possible, le Conseil d'administration comprenne au moins cinq administrateurs, dont au moins trois administrateurs indépendants. Ladite charte impose également, toujours dans la mesure du possible, que la moitié au moins des administrateurs soient des administrateurs non exécutifs. Les administrateurs de l'entreprise sont désignés par l'Assemblée générale des actionnaires. Toutefois, conformément au Code belge des sociétés, en cas de vacance d'un mandat d'administrateur pour cause de décès ou de démission, les administrateurs restants ont le droit de nommer provisoirement un nouvel administrateur pour pourvoir à ce remplacement, et ce, jusqu'à la première Assemblée générale des actionnaires suivant ladite vacance. Le nouvel administrateur achève le mandat de l'administrateur dont le mandat est devenu vacant. La charte de gouvernance d'entreprise prévoit que les administrateurs peuvent être désignés pour un mandat (renouvelable) de quatre ans au maximum. À la date de rédaction du présent document, le Conseil d'administration est composé de sept membres, dont quatre administrateurs indépendants.

L'entreprise n'a connaissance d'aucun actionnaire ayant une influence significative sur la nomination des administrateurs ou sur une quelconque décision susceptible d'entraîner un avantage direct ou indirect pour l'actionnaire en question.

Pour que les statuts puissent être modifiés, il faut, sauf s'il s'agit de modifier l'objet social, que les membres présents représentent au moins 50 % du capital social de l'entreprise et qu'au moins 75 % des voix exprimées avalisent la modification. Toute modification de l'objet social de l'entreprise requiert l'aval d'au moins 80 % des voix exprimées à l'Assemblée générale des actionnaires, cette dernière ne pouvant en principe entériner ladite résolution que si au moins 50 % du capital social de l'entreprise et au moins 50 % des certificats de participation bénéficiaire éventuels sont représentés. Si le quorum requis n'est pas présent ou représenté lors de la première Assemblée, une nouvelle convocation doit être adressée en vue d'une seconde Assemblée. La seconde assemblée générale des actionnaires peut délibérer et décider valablement, indépendamment du nombre d'actions représentées.

POUVOIRS DES ADMINISTRATEURS, EN PARTICULIER POUVOIR D'EMETTRE DE NOUVELLES ACTIONS OU D'EN RACHETER

Le Conseil d'administration de MDxHealth SA dispose des pouvoirs les plus étendus pour gérer et représenter l'entreprise, dans les limites fixées par la législation en vigueur ou les statuts de l'entreprise.

En vertu de la résolution de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 27 juin 2013, le Conseil d'administration a été expressément autorisé à augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, à concurrence d'un montant de 15 000 000 € (le « capital autorisé ») sous réserve de certaines limitations et conditions décrites ci-dessous.

Le Conseil d'administration a exercé ses pouvoirs selon le capital autorisé le 4 novembre 2014, à hauteur de deux millions sept cent trente-deux mille cent vingt-deux euros et cinquante cents (2 732 122,50 €), par l'émission de trois millions quatre cent vingt-cinq mille (3 425 000) actions, le 23 juin 2015, à hauteur quatre millions neuf cent cinq mille huit cent cinquante-cinq euros (4 905 855,00 €), par l'émission de six millions cent cinquante mille (6 150 000) actions, et le 18 septembre 2015, à hauteur de huit cent soixante-sept mille soixante-quatre euros et quatre-vingts cents (867 064,80 €), par l'émission de 1 086 956 actions. Par conséquent, le montant disponible pour une augmentation du capital social selon le capital autorisé est de six millions quatre cent nonante quatre mille neuf cent cinquante-sept euros et septante cents (6 494 957,70 €).

Le Conseil d'administration peut exercer ce pouvoir durant une période comprise entre la date de publication, dans les annexes du Moniteur belge, de la résolution concernée émanant de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, et la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires prévue en 2016, au cours de laquelle les comptes annuels relatifs à l'exercice fiscal prenant fin le 31 décembre 2015 seront soumis à approbation. Cette autorisation peut être renouvelée conformément aux dispositions légales applicables.

Les augmentations de capital qui peuvent être décidées en vertu du capital autorisé sont réalisables selon des modalités à déterminer par le Conseil d'administration, telles que :

- par des apports en espèces ou en nature dans les limites autorisées par le Code belge des sociétés,
- par la conversion de réserves en primes d'émission,
- avec ou sans émission de nouvelles actions, assorties ou non d'un droit de vote,
- par l'émission d'obligations convertibles, subordonnées ou non,
- par l'émission de warrants ou d'obligations auxquelles des warrants ou d'autres valeurs tangibles sont associés et/ou
- par l'émission d'autres titres tels que des actions dans le cadre d'un régime d'options d'achat d'actions.

Dans le contexte de l'utilisation de ses pouvoirs dans les limites du capital autorisé, le Conseil d'administration peut limiter ou annuler le droit de souscription préférentiel des actionnaires dans l'intérêt de l'entreprise, sous réserve des limitations du Code belge des sociétés et conformément aux conditions stipulées au sein dudit Code.

Cette limitation ou cette annulation peut également se faire dans l'intérêt des employés de l'entreprise et de ses filiales et, dans la mesure permise par la loi, dans l'intérêt d'une ou de plusieurs personnes spécifiques qui ne sont pas des employés de l'entreprise ou de ses filiales.

Si, à la suite d'une augmentation de capital décidée dans le cadre du capital autorisé, une prime d'émission est payée, le Conseil d'administration est autorisé et obligé d'inscrire le montant d'une telle prime d'émission au compte « Primes d'émission », qui servira de garantie pour les tiers de la même manière que le capital social de l'entreprise et dont, sauf la possibilité de convertir cette réserve en capital social, il ne peut être disposé que conformément aux règles prévues par le Code belge des sociétés pour des modifications des statuts.

En vertu de la résolution de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 27 juin 2013, le Conseil d'administration a été expressément autorisé à augmenter le capital social en une ou plusieurs transactions à la suite d'une notification par l'Autorité des services et marchés financiers en Belgique l'informant d'une OPA sur les instruments financiers de l'entreprise, par des apports en espèces avec annulation ou limitation des droits de souscription préférentiels des actionnaires (y compris au bénéfice d'une ou de plusieurs personnes spécifiques qui ne sont pas des employés de l'entreprise) ou par des contributions en nature, avec émission d'actions, de warrants ou d'obligations convertibles, sous réserve des termes et conditions stipulés dans le Code belge des sociétés. Le Conseil d'administration est autorisé à exercer ce pouvoir durant une période de maximum trois ans à partir de la date de la publication de la résolution de l'Assemblée générale extraordinaire en question aux annexes du Moniteur belge.

Le Conseil d'administration est autorisé, avec pouvoir de substitution, à amender les statuts lors de chaque augmentation de capital réalisée dans le cadre du capital autorisé, afin de les rendre conformes à la nouvelle situation du capital social et des actions.

RAPPORT DE RÉMUNÉRATION

Le rapport suivant a été préparé par le Comité de nomination et de rémunération et approuvé par le Conseil d'administration de MDxHealth le 17 février 2016. Ce rapport inclut le rapport de rémunération mentionné à l'article 96, §3 du Code belge des sociétés (ci-après dénommé le « rapport de rémunération »). L'entreprise a révisé la politique de rémunération de ses dirigeants, administrateurs exécutifs et non exécutifs conformément à l'article 96 du Code belge des sociétés, tel que complété par les dispositions ad hoc du Code belge de gouvernance d'entreprise de 2009, et a préparé le présent rapport de rémunération conformément aux critères stipulés dans lesdits Codes.

PROCEDURE ADOPTEE EN 2015

Procédure adoptée pour développer une politique de rémunération

En 2015, MDxHealth a continué à appliquer la politique de rémunération adoptée en 2012. Conformément à la législation en vigueur, les missions du Comité de nomination et de rémunération du Conseil d'administration, composé d'administrateurs non exécutifs, consistent à (i) formuler des propositions sur la politique de rémunération applicable aux administrateurs, aux dirigeants et aux autres cadres de Direction et déterminer leur rémunération sur une base individuelle et (ii) préparer le rapport de rémunération à intégrer dans le chapitre relatif à la gouvernance d'entreprise dans le rapport annuel.

Le Rapport de rémunération sera soumis à un vote de l'Assemblée générale annuelle des actionnaires. Les recommandations principales visent à aligner davantage les intérêts des membres du Conseil d'administration sur les objectifs de l'entreprise et peuvent être résumées comme suit :

- La mise en place d'un programme d'intéressement à base d'actions, y compris un portefeuille d'options d'achat d'actions sous la forme de warrants, pour les membres de l'équipe de Direction et d'autres membres du personnel ;
- L'absence d'honoraires versés aux administrateurs non indépendants pour leur présence au Conseil d'administration ;
- La demande (mais pas l'exigence) faite aux administrateurs indépendants faisant office de représentants d'investisseurs qui possèdent un montant du capital de l'entreprise supérieur au seuil de transparence de cinq pour cent (5 %) de renoncer à leurs honoraires ;
- Le remplacement de la partie variable de la rémunération du Conseil par un système de rémunération annuel fixe ;
- L'octroi d'un montant annuel de dix mille (10 000) warrants sur actions pour chaque membre non exécutif du Conseil d'administration, conformément aux conditions du programme de warrants de l'entreprise.

Ces recommandations, qui figurent dans la politique de rémunération, ont été appliquées pour la première fois en 2012 et, sauf concernant une augmentation de l'octroi annuel fixe de warrants de six mille (6000) à dix mille (10 000) warrants, sont restées applicables pour l'exercice comptable 2015. L'augmentation de l'octroi annuel de warrants a été approuvée pour la première fois lors de l'Assemblée générale annuelle des actionnaires qui s'est tenue en mai 2014.

Procédure adoptée pour déterminer le niveau de rémunération

ADMINISTRATEURS

Le Comité de nomination et de rémunération examine annuellement le niveau des jetons de présence versés aux administrateurs et le compare aux niveaux accordés dans d'autres sociétés comparables.

L'octroi de warrants aux administrateurs est recommandé par les membres neutres du Comité de nomination et de rémunération, examiné par le Conseil d'administration, puis soumis pour approbation à l'Assemblée générale des actionnaires. Les administrateurs non exécutifs peuvent bénéficier de l'octroi de warrants. Ces warrants doivent être approuvés lors d'une Assemblée générale des actionnaires. L'octroi de warrants est destiné à attirer, motiver et fidéliser les individus de talent dans l'équipe de Direction. Le nombre de warrants accordés aux administrateurs non exécutifs est demeuré faible par rapport au nombre total d'instruments de garantie financière en circulation. Les administrateurs non exécutifs n'ont pas droit aux primes, aux avantages en nature ni aux prestations de retraite.

Les administrateurs non exécutifs qui fournissent des services à l'entreprise en dehors des réunions formelles de Comité ou du Conseil d'administration doivent faire préalablement approuver leur travail et leurs honoraires par les membres neutres du Comité de nomination et de rémunération. Ces honoraires doivent ensuite être soumis pour approbation à l'Assemblée générale annuelle suivante des actionnaires.

En ce qui concerne la fonction d'administrateur exécutif, le Comité de nomination et de rémunération soumet, pour approbation, les éventuels versements de primes et changements de rémunération au Conseil d'administration.

DIRECTEUR GENERAL ET EQUIPE DE DIRECTION

La rémunération des membres de l'équipe de Direction est conçue pour attirer, fidéliser et motiver les cadres de Direction. Tant le niveau que la structure de ces rémunérations font l'objet d'un examen annuel par le Comité de nomination et de rémunération afin de tenir compte des pratiques constatées sur le marché. L'examen annuel ne prévoit pas de mécanismes d'ajustement automatique, sauf en cas de modifications imposées par la législation.

Le niveau de la rémunération fixe, la prime variable et les objectifs du Directeur général sont revus par le Comité de nomination et de rémunération, comparés aux niveaux pratiqués dans le secteur et sur le marché, puis confirmés par le Conseil d'administration. Le Conseil d'administration définit les objectifs de l'entreprise, ainsi que les objectifs personnels du Directeur général.

Le Directeur général définit les objectifs personnels des autres membres de l'équipe de Direction. Il recommande au Comité de nomination et de rémunération l'octroi des warrants, le versement des primes et tout changement éventuel de la rémunération fixe des cadres de Direction. Le Comité de nomination et de rémunération examine ces recommandations et les compare aux pratiques constatées dans le secteur et sur le marché. Il soumet ensuite pour approbation, le cas échéant, les octrois de warrants, versements de primes et changements de rémunération au Conseil d'administration et, dans la mesure requise par la législation applicable, à l'Assemblée générale des actionnaires.

DECLARATION SUR LA POLITIQUE DE REMUNERATION

Politique de rémunération en 2015

Le Conseil d'administration détermine, sur recommandation du Comité de nomination et de rémunération, la politique de rémunération des administrateurs et de l'équipe de direction.

ADMINISTRATEURS

La politique de rémunération des administrateurs non exécutifs et exécutifs a été modifiée lors de l'assemblée annuelle des actionnaires du 25 mai 2012, et est restée d'application pour l'exercice 2015.

- Administrateurs non exécutifs

Les administrateurs non exécutifs sont rémunérés sur la base d'une rémunération annuelle forfaitaire fixe prédéterminée. Le niveau de rémunération est la rémunération annuelle forfaitaire fixe approuvée lors de la dernière Assemblée générale des actionnaires ayant statué sur cette question ; à savoir :

- 35 000 € (38 836 \$¹) pour le président du Conseil d'administration ;
- 30 000 € (33 288 \$¹) pour le président du Comité d'audit ;
- 28 000 € (31 069 \$¹) pour le président du Comité de nomination et de rémunération ; et
- 25 000 € (27 740 \$¹) pour tout autre administrateur.

Un registre des présences est tenu par le secrétaire du Conseil d'administration. Ce registre fait ensuite l'objet d'une vérification par les administrateurs et est confirmé par l'approbation du procès-verbal du Conseil. Une présence régulière lors des réunions prévues du Conseil d'administration, y compris les réunions des Comités, est attendue. Dans le cas où un administrateur ne parvient pas à assister à au moins 75 % des réunions prévues par le Conseil d'administration au cours d'une année calendrier, le Conseil peut réduire la rémunération annuelle forfaitaire de l'administrateur concerné d'un montant au pro rata de sa présence effective.

Outre la rémunération susvisée, les administrateurs ont droit au remboursement des frais effectivement encourus pour participer aux séances du Conseil d'administration.

Bien que tous les administrateurs non exécutifs aient le droit de recevoir cette rémunération annuelle forfaitaire susmentionnée, le Conseil suggère que chaque administrateur non indépendant renonce, discrétionnairement, à son droit de recevoir une telle rémunération. Au cours de l'année civile 2015, les deux administrateurs non indépendants, qui n'ont pas occupé de poste exécutif au sein de l'entreprise, ont accepté de renoncer à leur rémunération d'administrateur.

Le mandat des administrateurs non exécutifs peut être révoqué à tout moment sans indemnisation d'aucune sorte. Les administrateurs non exécutifs ne reçoivent aucune forme de prestations de retraite de l'entreprise. La Société n'a consenti aucun prêt aux membres du Conseil d'administration.

- Administrateurs exécutifs

Les administrateurs exécutifs ne perçoivent aucune rémunération pour leur mandat d'administrateur. Les administrateurs exécutifs sont exclusivement rémunérés pour leur fonction de Direction. Ils perçoivent une rémunération fixe accompagnée d'une prime variable liée à leurs résultats personnels et à ceux de l'entreprise. Ils ne perçoivent pas de rémunération supplémentaire pour l'exercice de leur mandat au Conseil d'administration. Tout mandat d'administrateur exécutif peut être révoqué à tout moment sans indemnisation d'aucune sorte. La rémunération globale est approuvée par l'Assemblée générale des actionnaires. Le Directeur général est le seul administrateur exécutif du Conseil d'administration et ne perçoit aucune rémunération pour ce mandat.

- Importance relative des composantes de la rémunération

L'importance relative des différentes composantes de la rémunération visées à l'article 96, §3, al. 2, 2°, b) du Code belge des sociétés, est fourni ci-dessous dans le chapitre « Montants de rémunération pour l'année rapportée » du présent Rapport de rémunération.

DIRECTEUR GENERAL ET EQUIPE DE DIRECTION

Chaque membre de l'équipe de Direction bénéficie d'une rémunération fixe de base adaptée à ses responsabilités, à son expérience pertinente et à ses compétences, conformément aux conditions du marché pour des fonctions équivalentes. La plus grande partie de la rémunération annuelle consiste en une compensation fixe. Aucune limite supérieure ou inférieure n'est appliquée aux primes variables.

Le Directeur général perçoit une rémunération fixe ainsi qu'une prime fixe et une prime variable liée aux résultats de l'entreprise et à son aptitude à gérer les coûts de rémunération.

Les membres de l'équipe de Direction perçoivent une rémunération fixe et une prime variable liée à leurs résultats personnels (expérience, savoir-faire, formation, compétences, responsabilités et performances) et à ceux de l'entreprise. Cette rémunération est étroitement liée aux performances. Les primes éventuelles sont liées à des objectifs identifiables et à des projets particuliers et sont fixées et mesurées en fonction de l'année calendrier. Les personnes dont les performances sont jugées insatisfaisantes ne sont pas retenues par l'entreprise. Les objectifs de performance des membres de l'équipe de Direction sont essentiellement évalués sur la base des critères suivants : (i) respect du budget annuel approuvé par le Conseil d'administration et (ii) satisfaction d'objectifs opérationnels mesurables. Les divers objectifs et leur importance respective peuvent varier en fonction des différents membres de l'équipe de direction. Le Comité de nomination et de rémunération du Conseil d'administration se réunit chaque année afin d'examiner les résultats des membres de l'équipe de direction, de comparer les performances effectivement mesurables aux objectifs définis au préalable par le Comité et de fixer des objectifs mesurables pour l'année calendrier à venir.

Chaque membre de l'équipe de Direction qui a le statut de salarié peut bénéficier de certains avantages en nature. Il s'agit notamment – conformément à la politique générale définie par l'entreprise – de la participation à un régime de pension ou de retraite à cotisations déterminées, d'une assurance invalidité, d'un véhicule de société, d'un téléphone portable, d'un accès à Internet et/ou d'un ordinateur portable ainsi que d'autres avantages collectifs (tels qu'une assurance hospitalisation et des chèques repas).

En 2015, tous les membres de l'équipe de direction étaient engagés sur la base d'un contrat de travail. Il s'agit généralement de contrats à durée indéterminée comportant une période d'essai. La Société

peut résilier ces contrats de travail à tout moment, sous réserve de préavis ou d'une indemnité de licenciement conforme aux règles du marché (voir ci-dessus). Les contrats de travail comportent, le cas échéant, une clause de non-concurrence ainsi qu'une clause de confidentialité et de transfert de propriété intellectuelle ; la finalité étant de protéger au mieux les intérêts de l'entreprise, dans le cadre de la législation en vigueur et sous réserve que le membre du personnel y consente.

Les membres de la Direction qui sont engagés sur la base d'un contrat de prestations de services ne perçoivent pas d'avantages en nature. Ils peuvent néanmoins disposer d'un téléphone ou d'un ordinateur portable, conformément à la politique générale définie par l'entreprise. Par ailleurs, ils peuvent prétendre au remboursement des débours engagés dans le cadre de leurs activités professionnelles.

Les cadres de Direction de l'entreprise employés sur la base d'un contrat de travail ont le droit de souscrire à certains régimes de retraite à cotisations déterminées (tels les plans « 401K » aux États-Unis). Les actifs de ces plans de retraite sont détenus et gérés par des organisations tierces, l'entreprise contribuant exclusivement à ces plans pendant la période de service du salarié. Les cadres de Direction de l'entreprise recrutés sur la base d'un contrat de prestation de services n'ont droit à aucun plan ni cotisation de retraite de l'entreprise.

WARRANTS

La Société octroie en règle générale des Stock-options sous la forme de warrants conformément à l'article 496 et suivants du Code belge des sociétés. Des warrants peuvent être périodiquement accordés à des membres de l'équipe de Direction, à des administrateurs ou à des salariés, voire à certains consultants, principalement dans un but de fidélisation et de motivation. Les warrants sont généralement acquis au fil du temps (à condition que le bénéficiaire reste employé dans l'entreprise) et ne peuvent être exercés qu'après un délai déterminé, sauf décision contraire de l'entreprise. La politique de rémunération n'a fait l'objet d'aucune modification significative en 2015.

MODIFICATIONS ESCOMPTEES POUR L'EXERCICE FISCAL 2016 ET L'EXERCICE FISCAL SUIVANT

Aucun changement significatif de la politique de rémunération des administrateurs et des directeurs généraux n'est envisagé pour l'exercice fiscal 2016 ou pour l'exercice fiscal suivant.

Les primes des membres de l'équipe de direction en 2016 et lors de l'exercice fiscal suivant seront principalement associées aux objectifs suivants :

- respect du budget annuel approuvé par le Conseil d'administration, orienté vers la croissance du chiffre d'affaires et la gestion des flux de trésorerie ;
- satisfaction d'objectifs opérationnels mesurables, y compris des objectifs spécifiques de développement et de commercialisation de produits.

Montant des rémunérations de l'année rapportée

REMUNERATION VERSEE AUX ADMINISTRATEURS NON EXECUTIFS POUR L'ANNEE RAPPORTEE

Le tableau ci-dessous reprend les compensations versées en 2015 aux administrateurs non exécutifs en fonction à la date de rédaction du présent document :

NOM¹	POSTE²	QUOTE-PART DE L'AVANCE ANNUELLE (EN MILLIERS D'€)	AUTRES SERVICES (1'000 €)	TOTAL³ (1'000 €)
M. Erickson	ANE – Président du Conseil, membre du CA et du CNR	35	0	35
Madame Devenyns	ANE – Président du CA	30	0	30
M. Mariën	ANE – membre du CNR	0	0	0
M. Pensaert	ANE – membre du CA	0	0	0
M. Narajowski	ANE - Président du CNR (depuis octobre 2015)	6	0	6
TOTAL pour les membres non exécutifs du Conseil d'administration		71	0	71

Notes :

¹ : M. Edward Erickson siège au Conseil en tant que représentant permanent de Greenlands Consulting LLC. M. Rudi Mariën siège au Conseil en tant que représentant permanent de Gengest BVBA. M. Jan Pensaert siège au Conseil en tant que représentant permanent de Valiance Advisors LLP. M. Mark Myslinski siège au Conseil d'administration en tant que représentant permanent de LaurelWey Consulting LLC.

² : 2) « ANE » = Administrateur non exécutif ; « AE » = Administrateur exécutif ; « CA » = Comité d'audit ; « CNR » = Comité de nomination et de rémunération.

³ : ne tient pas compte des warrants et du remboursement des dépenses. Aucune autre forme de rémunération n'existe pour les administrateurs.

La composition du Conseil d'administration a changé dans le courant de l'année 2015.

Durant l'année 2015, l'entreprise n'a pas dérogé à sa politique de rémunération des administrateurs non exécutifs. Le total des rémunérations accordées à l'ensemble des administrateurs (y compris au directeur général) en 2015, 2014 et 2013 s'élevait respectivement à 671 000 € (745 000 \$), 634 000 € (842 000 \$) et 639 000 € (850 000 \$) (hors TVA, hors rémunération sous forme d'actions et hors remboursements de frais).

Le 23 mai 2006, le Conseil d'administration a décidé, en application de l'article 523 du Code belge des sociétés, que l'entreprise indemniserait les administrateurs de toute demande en dommages et intérêts formulée par un tiers se fondant sur la responsabilité des administrateurs, sauf en cas de faute lourde ou intentionnelle. L'entreprise a souscrit en conséquence une assurance responsabilité civile au profit des administrateurs. Cette police d'assurance a été renouvelée en 2015. En outre, la filiale américaine de l'entreprise, MDxHealth Inc., a conclu des contrats d'indemnisation directement avec chacun de ses administrateurs, ainsi qu'avec chaque administrateur de l'entreprise, afin d'indemniser chacune de ces personnes pour des dettes résultant de, ou des actions relatives à, des activités associées aux États-Unis de la filiale américaine ou de l'entreprise, y compris toutes actions basées sur la théorie de la responsabilité dérivée au nom de la filiale américaine.

REMUNERATION VERSEE A L'ADMINISTRATEUR EXECUTIF POUR L'ANNEE RAPPORTEE

Le Docteur Jan Groen n'est pas rémunéré pour son mandat en tant qu'administrateur exécutif de l'entreprise. Il n'a pas non plus droit à une indemnité de départ en cas de résiliation de son mandat d'administrateur exécutif de l'entreprise.

REMUNERATION VERSEE AU DIRECTEUR GENERAL POUR L'ANNEE RAPPORTEE

Le Docteur Jan Groen a été engagé comme Directeur général à partir du 26 avril 2010. Il est rémunéré sur la base de son mandat de Direction. Le Directeur général perçoit une prime variable liée aux résultats de l'entreprise, qui peut s'élever à 30 % au maximum de sa rémunération annuelle, et une prime annuelle fixe de 22 000 € au maximum, liée à son aptitude à gérer les coûts associés aux ressources humaines. Hormis la valeur des warrants, la rémunération et les avantages accordés au CEO en 2015 comprenaient les éléments suivants :

	<i>EURO (€)</i>	<i>EQUIVALENT EN \$</i>
Rémunération annuelle brute ¹ :	413 155	458 437
Primes payées et accordées ² (brutes) :	104 756	116 237
Prestations de retraite :	15 024	16 671
Autres avantages ³ :	50 812	56 380
TOTAL	583 747	647 725

Notes :

1 : coût total pour l'entreprise, incluant les contributions à la sécurité sociale et le cumul des indemnités de congé.

2 : ne tient pas compte de la valeur des 350 000 warrants déjà créés, émis et acceptés (sous les différents plans de warrants).

3 : inclut un logement payé par l'entreprise, une voiture de société, des tickets-repas et d'autres avantages similaires. Ne tient pas compte du remboursement des frais professionnels ordinaires tels que les frais de téléphone et de voyages professionnels.

La totalité de la rémunération versée au CEO pour ses services en 2015, 2014 et 2013 s'élevait respectivement à 583 000 €, 546 000 € et 514 000 € (équivalent en \$: respectivement 648 000 \$, 726 000 \$ et 683 000 \$) (montants bruts hors TVA et hors rémunération sous forme d'actions). Il y a lieu de mentionner que le Directeur général actuel a été engagé à compter d'avril 2010.

Le Docteur Jan Groen ne détient aucune action de l'entreprise. 130 000 nouveaux warrants de l'entreprise lui ont cependant été accordés lors de son recrutement en avril 2010. Ces warrants accordés lors de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 21 juin 2010 présentaient les caractéristiques suivantes :

- Prix d'exercice de 2,07 € (un stock option (warrant) donne droit à l'achat d'une action)
- Période d'acquisition : méthode linéaire sur une base trimestrielle durant 4 ans (aucune possibilité d'acquisition si le bénéficiaire n'a pas au moins un an d'ancienneté)
- Durée des options : 5 ans

La rémunération sous forme d'actions (IFRS) des 130 000 warrants susmentionnés octroyés en 2010 s'éleva à 162 000 €.

Le Docteur Jan Groen a obtenu 30 000 nouveaux warrants additionnels de l'entreprise lors de la réunion du Conseil d'administration du 27 mai 2011, présentant les caractéristiques suivantes :

- Prix d'exercice de 1,71 € (un stock option (warrant) donne droit à l'achat d'une action)
- Acquisition immédiate et totale de toutes les options d'achat d'actions à la date d'octroi (7 décembre 2010)
- Durée des options : 10 ans

La rémunération sous forme d'actions (IFRS) des 30 000 warrants susmentionnés octroyés en 2011 s'éleva à 26 000 €.

Lors de la réunion du Conseil d'administration du 7 décembre 2011, les membres neutres du Conseil ont autorisé la prime suivante récompensant les performances du Docteur Jan Groen en 2011 :

- Prime en espèces de 82 000 €
- 45 000 nouveaux warrants (programme d'options d'achat d'actions au bénéfice de membres du personnel) officiellement émis le 15 mars 2012, octroyés sur 4 ans selon la méthode linéaire. Le prix d'exercice est basé sur la moyenne du prix du marché calculée sur les 30 jours précédant l'émission. Ces warrants ne peuvent pas être exercés avant le troisième anniversaire de leur date d'octroi.

La rémunération sous forme d'actions (IFRS) des 45 000 warrants susmentionnés octroyés en 2012 s'élève à 51 000 €.

Lors de la réunion du Conseil d'administration du 5 décembre 2012, les membres neutres du Conseil ont autorisé la prime suivante récompensant les performances du Docteur Jan Groen en 2012 :

- Prime en espèces de 85 000 €
- 45 000 nouveaux warrants (programme d'options d'achat d'actions au bénéfice de membres du personnel) officiellement octroyés le 1er janvier 2013, définitivement acquis sur base linéaire sur 4 ans. Le prix d'exercice est basé sur la moyenne du prix du marché calculée sur les 30 jours précédant leur octroi. Ces warrants ne peuvent pas être exercés avant le troisième anniversaire de leur date d'octroi.

La rémunération sous forme d'actions (IFRS) des 45 000 warrants susmentionnés octroyés en 2013 s'élève à 52 000 €.

Lors du Conseil d'administration du 27 janvier 2014, les membres du Conseil d'administration n'ayant pas de conflit d'intérêts ont accepté le bonus suivant octroyé au Dr Jan Groen pour l'exécution de son mandat en 2013 :

- Prime en espèce de 75 800 €
- 50 000 nouveaux warrants (programme d'options d'achat d'actions au bénéfice de membres du personnel) officiellement octroyés le 12 mars 2014, définitivement acquis sur base linéaire sur 4 ans. Le prix d'exercice est basé sur la moyenne du prix du marché calculée sur les 30 jours précédant leur octroi. Ces warrants ne peuvent pas être exercés avant le troisième anniversaire de leur date d'octroi.

La rémunération sous forme d'actions (IFRS) des 50 000 warrants susmentionnés octroyés en 2014 s'élève à 86 900 €.

Lors du Conseil d'administration du 22 janvier 2015, les membres du Conseil d'administration n'ayant pas de conflit d'intérêts ont accepté le bonus suivant octroyé au Dr Jan Groen pour l'exécution de son mandat en 2014 :

- Prime en espèces de 105 797 €
- 50 000 nouveaux warrants (programme d'options d'achat d'actions au bénéfice de membres du personnel) officiellement octroyés le 9 février 2015, définitivement acquis sur base linéaire sur 4 ans. Le prix d'exercice est basé sur la moyenne du prix du marché calculée sur les 30 jours précédant leur octroi. Ces warrants ne peuvent pas être exercés avant le troisième anniversaire de leur date d'octroi.

La rémunération sous forme d'actions (IFRS) des 50 000 warrants susmentionnés octroyés en 2015 s'élève à 104 750 €.

Lors du Conseil d'administration du 4 février 2016, les membres du Conseil d'administration n'ayant pas de conflit d'intérêts ont accepté le bonus suivant octroyé au Dr Jan Groen pour l'exécution de son mandat en 2015 :

- Prime en espèces de 104 756 €
- 50 000 nouveaux warrants (régime d'options d'achat d'actions au bénéfice de membres du personnel) officiellement octroyés le 4 février 2016, acquis sur base linéaire de 4 ans. Le prix d'exercice est basé sur la moyenne du prix du marché calculée sur les 30 jours précédant leur octroi. Ces warrants ne peuvent pas être exercés avant le troisième anniversaire de leur date d'octroi.

La rémunération sous forme d'actions (IFRS) des 50 000 warrants susmentionnés octroyés en 2016 s'élève à 78 050 €.

Durant l'année 2015, la société n'a pas dérogé à sa politique de rémunération de l'administrateur exécutif.

REMUNERATION ACCORDEE AUX AUTRES CADRES DE DIRECTION

La rémunération globale cumulée accordée en 2015 aux cinq autres membres de l'équipe de direction (excepté le CEO), c'est-à-dire Christopher Thibodeau, Joseph Sollee, Francis Ota, Philip Ginsburg et Miriam Reyes, charges patronales comprises, s'élève à 1 266 000 EUR.

	<i>EURO (€)</i>	<i>EQUIVALENT EN \$</i>
Rémunération annuelle brute ¹ :	980 157	1 087 581
Primes payées et accordées ² (brutes) :	209 830	232 827
Prestations de retraite :	37 214	41 293
Autres avantages ³ :	38 313	42 513
TOTAL	1 265 514	1 404 214

Notes :

1 : Y compris taxes patronales et cumul des indemnités de congé. Hors TVA.

2 : Ne tient pas compte des warrants que le Conseil d'administration a accepté d'accorder à certains autres cadres de direction.

Y compris, pour certains, une voiture de société, des chèques repas et d'autres avantages similaires. Ne tient pas compte du remboursement des frais professionnels ordinaires tels que les frais de téléphone et de voyages professionnels.

Le total des rémunérations et des avantages versés aux membres de l'équipe de direction (CEO compris) en 2015, 2014 et 2013 s'est élevé respectivement à 1,3 million €, 1,2 million € et 1,2 million € (équivalent \$: respectivement 1,4 million \$, 1,6 million \$ et 1,5 million \$) (montants bruts hors TVA et hors rémunération sous forme d'actions). Dans les chiffres susmentionnés, la rémunération versée aux cadres dirigeants recrutés sur la base d'un contrat de service est mentionnée parmi les salaires des autres membres de l'équipe de Direction.

Au Conseil d'administration du 4 février 2016, des primes en espèces ont été octroyées à certains membres de l'équipe de direction pour leur performance en 2015. Ces primes se décomposent comme suit (hors charges patronales) :

- CEO € 104 756 (\$ 116 237)
- Autres membres de la direction € 209 829 (\$ 232 827)

Les primes perçues en 2015 par les membres de l'équipe de direction susmentionnés ont principalement été accordées sur la base des objectifs suivants en terme de performance :

- Respect du budget annuel approuvé par le Conseil d'administration, axé sur la gestion des flux de trésorerie
- Satisfaction d'objectifs opérationnels mesurables, tels que la commercialisation du test ConfirmMDx for Prostate Cancer et réalisation des objectifs de revenus

Au cours de l'année 2015, 222 187 warrants ont été exercés. Le Dr Jan Groen a exercé 202 187 warrants et Joseph Sollee a exercé 20 000 warrants.

Durant l'année 2015, l'entreprise n'a pas dérogé à sa politique de rémunération des cadres de direction.

DISPOSITIONS PARTICULIERES DE LA RELATION CONTRACTUELLE DES CADRES DE DIRECTION

Les accords contractuels des cadres de direction précèdent l'entrée en vigueur de la loi du 6 avril 2010 sur la gouvernance d'entreprise dans les sociétés publiques et cotées en Bourse, et sont conformes au droit du travail. À la réunion du Conseil d'administration du 4 décembre 2013, le Conseil a demandé au Comité de nomination et de rémunération d'examiner et d'évaluer la rémunération des membres de l'équipe de Direction par rapport aux standards de marché. À la suite de cet examen et de cette évaluation, le Comité de nomination et de rémunération a préparé un rapport et des propositions le 16 janvier 2014 recommandant au Conseil d'administration d'appliquer certains changements aux conditions et niveaux de rémunération existants. Sur avis et recommandation du Comité de nomination et de rémunération, les membres neutres du Conseil d'administration ont approuvé le 27 janvier 2014 l'application d'un certain nombre de changements, y compris en particulier une extension du délai ou de l'indemnité de préavis et un bonus de fidélisation afin d'encourager la fidélisation d'employés dans le cadre de certains événements. Les dispositions contractuelles particulières relatives à chaque membre de l'équipe de Direction, y compris les changements susmentionnés, comprennent les conditions suivantes :

- Le contrat de travail du Docteur Jan Groen prévoit qu'en cas de résiliation du contrat pour une raison autre qu'une faute grave, ce dernier aura droit à une indemnité de départ correspondant à trois (3) mois de rémunération brute pour toute période entamée de cinq (5) années de service au sein de l'entreprise. Le montant minimal de cette indemnité de départ ne pourra toutefois pas être inférieur à dix-huit (18) mois de rémunération brute. Cet accord a été conclu le 3 avril 2010, soit avant l'entrée en vigueur de la loi du 6 avril 2010 sur la gouvernance d'entreprise dans les sociétés publiques et cotées ;
- Le contrat de travail de M. Joseph Sollee prévoit qu'en cas de résiliation du contrat pour une raison autre qu'une faute grave, ce dernier aura droit à une indemnité de départ correspondant à neuf (9) mois de rémunération brute et avantages ;
- Le contrat de travail de M. Christopher Thibodeau prévoit qu'en cas de résiliation du contrat pour une raison autre qu'une faute grave, ce dernier aura droit à une indemnité de départ correspondant à six (6) mois de rémunération brute et avantages ; et
- Le contrat de travail de M. Francis Ota prévoit qu'en cas de résiliation du contrat pour une raison autre qu'une faute grave, ce dernier aura droit à une indemnité de départ correspondant à six (6) mois de rémunération brute et avantages.

- Le contrat de travail du Dr Philip Ginsburg prévoit qu'en cas de résiliation du contrat pour une raison autre qu'une faute grave, ce dernier aura droit à une indemnité de départ correspondant à six (6) mois de rémunération brute et avantages.
- Le contrat de travail de Madame Miriam Reyes prévoit que, en cas de résiliation du contrat pour une raison autre qu'une faute grave, cette dernière aura droit à une indemnité de départ correspondant à trois (3) mois de rémunération brute et avantages.

Les contrats conclus avec les cadres de Direction et l'administrateur exécutif ne comportent aucune clause correspondant aux dispositions visées à l'article 96, § 3, al. 2, 11° du Code belge des sociétés. Les contrats de travail ou de services conclus avec les administrateurs exécutifs/cadres de Direction ne comportent aucune clause stipulant que la partie variable de la rémunération basée sur des informations financières erronées sera récupérée par l'entreprise.

REMUNERATION SOUS FORME D' ACTIONS OCTROYEE AUX ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DE L'EQUIPE DE DIRECTION EN 2015

La rémunération sous forme d'actions ci-dessous a été octroyée aux administrateurs de MDxHealth en 2015 :

- Chaque administrateur non exécutif a reçu 10 000 nouveaux warrants.
- Le Docteur Jan Groen, Directeur général et Administrateur exécutif, a reçu 50 000 nouveaux warrants.
- Les cinq autres membres actuels de l'équipe de direction ont reçu un total de 160 000 nouveaux warrants.

Les 10 000 nouveaux warrants reçus par chaque administrateur non exécutif en 2015 se répartissent comme suit :

- 10 000 nouveaux warrants à l'Assemblée générale annuelle des actionnaires du 29 mai 2015, présentant les caractéristiques suivantes :
 - Prix d'exercice de 4,91 € (une option d'achat d'action (warrant) donne droit à l'achat d'une action)
 - Acquisition définitive en bloc sur un an pour l'ensemble des bénéficiaires.
 - Durée des options : 10 ans

Au total, 230 000 warrants ont été octroyés aux membres de la direction en 2015, comme suit :

- 155 000 warrants ont été accordés sur la base d'une décision du Conseil d'administration prise le 22 janvier 2015. Ils présentaient les caractéristiques suivantes :
- Prix d'exercice de 4,49 € (une option d'achat d'actions (warrant) donne droit à l'achat d'une action)
- Acquisition sur quatre ans selon la méthode linéaire pour l'ensemble des bénéficiaires.
- Période d'exercice : Les warrants ne peuvent pas être exercés avant le troisième anniversaire de leur date d'octroi.
- Durée des warrants : 10 ans
- 75 000 warrants ont été accordés sur la base d'une décision du Conseil d'administration prise le 22 janvier 2015. Ils présentaient les caractéristiques suivantes :
 - Prix d'exercice de 4,20 € (une option d'achat d'actions (warrant) donne droit à l'achat d'une action)
 - Acquisition sur quatre ans selon la méthode linéaire pour l'ensemble des bénéficiaires.

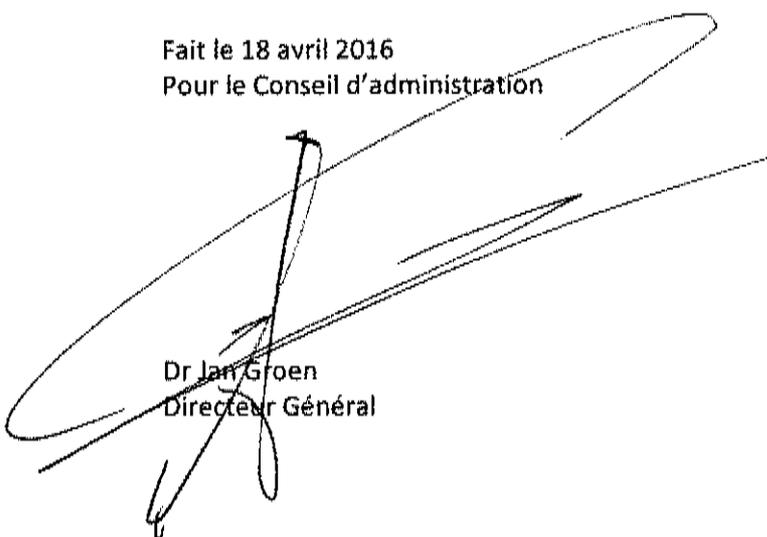
- Période d'exercice : Les warrants ne peuvent pas être exercés avant le troisième anniversaire de leur date d'octroi.
- Durée des warrants : 10 ans

180 000 warrants supplémentaires ont été accordés aux membres de l'équipe de direction en 2016, sur la base d'une décision du Conseil d'administration prise le 4 février 2016. Ils présentent les caractéristiques suivantes :

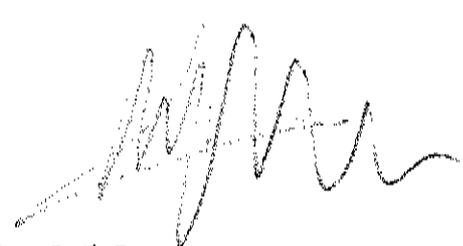
- Prix d'exercice de 3,78 € (une option d'achat d'actions (warrant) donne droit à l'achat d'une action)
- Acquisition sur quatre ans selon la méthode linéaire pour l'ensemble des bénéficiaires.
- Période d'exercice : Les warrants ne peuvent pas être exercés avant le troisième anniversaire de leur date d'octroi.
- Durée des warrants : 10 ans

L'entreprise n'a pas dévié de façon significative de sa politique de rémunération au cours de l'année comptable rapportée.

Fait le 18 avril 2016
Pour le Conseil d'administration



Dr Jan Groen
Directeur Général



Mme Ruth Devenhyns
Administrateur

